



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE KAYSERSBERG

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil de Communauté du 13 novembre 2014 à Kaisersberg

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie, la séance est ouverte à 17h30.

Présents :

M. Jean-Marie MULLER, Président et représentant de la commune de Lapoutroie
M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président et représentant de la commune d'Ammerschwihir
Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, représentante de la commune d'Ammerschwihir
Mme Martine THOMANN, Vice-présidente et représentante de la commune de Fréland
Mme Nicole TISSERAND, représentante de la commune de Katzenthal
M. Jean-Jacques GRANDJEAN, représentant de la commune de Katzenthal
M. Henri STOLL, Vice-président et représentant de la commune de Kaisersberg
Mme Françoise GRASS, représentante de la commune de Kaisersberg
M. Alain THURLINGS, représentant de la commune de Kaisersberg
M. Benoît KUSTER, Vice-président et représentant de la commune de Kaisersberg
M. Joseph FRITSCH, représentant de la commune de Kientzheim
Mme Martine SCHWARTZ, représentante de la commune de Kientzheim
M. Bernard RUFFIO, Vice-président et représentant de la commune de Labaroche
Mme Catherine OLRy, représentante de la commune de Labaroche
Mme Aurore PETITDEMANGE, représentante de la commune de Lapoutroie
M. Jean-Luc ANCEL, représentant de la commune du Bonhomme
M. Guy JACQUEY, Vice-président et représentant de la commune d'Orbey
Mme Rose-Blanche DUPONT, représentante de la commune d'Orbey
Mme Chantal OLRy, représentante de la commune d'Orbey
Mme Agnès CASTELLI représentante de la commune de Sigolsheim

Absents représentés :

M. Rémi MAIRE, représentant de la commune d'Orbey
Procuration donnée à M. Guy JACQUEY

Absents excusés non représentés :

M. Jean-Louis BARLIER, représentant de la commune de Fréland
M. Jean-François BOTTINELLI, représentant de la commune du Bonhomme
M. Thierry SPEITEL-GOTZ, représentant de la commune de Sigolsheim

Absents non excusés : néant

Invités présents :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale de la CCVK
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement de la CCVK
M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement de la CCVK
Mme Lucie CAPELLE, Conseiller « Energie »

M. Pascal SENN, Responsable technique de la CCVK
M. Thomas MARION, Responsable « assainissement » de la CCVK
M. Rémi ARAGON, Directeur de l'Espace Nautique de Kaysersberg

Invités excusés :

M. Jean-Louis CHRIST, Député
M. Pascal LELARGE, Préfet du Haut-Rhin
M. Christophe MARX, Sous-préfet du Haut-Rhin
Mme Agnès REINSTETTEL, Secrétaire Générale de la Sous-préfecture
M. Jean-Jacques SERVET, Principal du collège de Kaysersberg
M. Jean-Luc HENNEKE, Principal du collège d'Orbey
M. Yannick GERIG, Agent de Développement de la CCVK

Secrétaire de séance :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Signature du Secrétaire de séance

Publicité :

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires le 6 novembre 2014
- Publication par voie de presse locale

Ordre du jour :

N°132/2014-AG : Approbation de la modification de l'ordre du jour

1. N°109/2014-AG : **Approbation du compte-rendu** du Conseil Communautaire du 25 septembre 2014

2. Administration Générale

2.1 **N° 110/2014-AG** : Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel sur le territoire des Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg et du Pays de Ribeauvillé

2.2 **N° 111/2014-AG** : Approbation du programme d'actions présenté par la CCVK au titre de l'appel à projet de développement local 2015 du Département du Haut-Rhin

2.3 **N° 112/2014-AG** : Prise de la compétence « plan local d'urbanisme » : approbation du principe du remboursement des dépenses engagées par les communes ayant déjà approuvé ou engagé une procédure de Plan Local d'Urbanisme dite « Grenelle »

2.4 **N° 113/2014-AG** : Vente d'un terrain situé sur la commune d'Orbey à M. BARROS DE OLIVEIRA – **Point ajourné**

2.5 **N° 114/2014-AG** : Transports - Navette des Neiges de la Station du Lac Blanc : poursuite du service à compter de la saison 2014/2015 - Fixation des tarifs, approbation du plan de financement et approbation du règlement de service

2.6 **N° 115/2014-AG** : Transports scolaires RPI Katzenthal – Sigolsheim et périscolaire Kientzheim : refacturation aux Communes de Katzenthal et Kientzheim des dépenses non prises en charge par le Conseil Général

2.7 **N° 113/2014-AG** : Annulation de la décision n°054/2014-AG du 16/04/2014 portant désignation de 2 représentants aux CA des collèges de Kaysersberg et d'Orbey et désignation de nouveaux 2 représentants – **Point ajouté**

3. Finances

3.1 **N° 116/2014-FI** : Acceptation des fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour la participation aux charges de fonctionnement de l'équipement de l'Espace Nautique

3.2 **N° 117/2014-FI** : Acceptation des fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour les travaux réalisés à la Médiathèque

3.3 **N° 118/2014-FI** : Admissions en non valeur au budget « Ordures ménagères »

3.4 **N° 119/2014-FI** : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015

4. Personnel

4.1 **N° 120/2014-PR** : Médiathèque : Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} Classe à temps non complet (28/35^{ème} du temps plein)

4.2 **N° 121/2014-PR** : Autorisation de versement d'une prime de 13^{ème} mois à un agent recruté dans le cadre des emplois d'avenir

4.3 **N° 122/2014-PR** : Autorisation de reconduction de l'attribution des bons d'achat au personnel de la CCVK

5. Centre nautique

5.1 **N° 123/2014-CN** : Approbation du règlement intérieur

5.2 **N° 124/2014-CN** : Réduction exceptionnelle du loyer du kiosque du parc de la piscine

5.3 **N° 125/2014-CN** : Evolution des tarifs de mise à disposition de l'Espace nautique au club « Kaysersberg natation »

6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

6.1 Commission « Culture », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 30/09/2014

6.2 Commission « Assainissement », rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 14/10/2014

6.3 Commission « Déplacements », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 22/10/2014

6.4 Commission « Economie », rapporteur M. Bernard RUFFIO, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 23/10/2014

6.5 Commission « Environnement & Agriculture », rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 28/10/2014

6.6 Commission « Déchets », rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 29/10/2014

6.6.1 **N°126/2014-FI** : Sollicitation du Conseil général du Haut-Rhin pour le versement d'une aide financière au titre des projets d'intérêt local, dans le cadre du déploiement de conteneurs enterrés de collecte sélective de matériaux secs

6.6.2 **N°127/2014-OM** : Facturation des usagers des Trois-Epis sur le secteur d'Ammerschwihl, dans le cadre de la prestation de collecte des ordures ménagères et services associés

6.6.3 **N°128/2014-OM** : Candidature à l'Appel à projet « Territoire zéro-gaspillage, zéro-déchet » de l'ADEME

6.7 Commission « Rénovation énergétique des logements », rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 29/10/2014

6.7.1 **N° 129/2014-AG** : Approbation de la candidature pour la mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique dans le cadre du Service Public de l'Efficacité Energétique en Alsace, proposé par la Région Alsace et l'ADEME

6.7.2 **N° 130/2014-AG** : Approbation de la charte d'entreprise dans le cadre du programme de rénovation énergétique des logements de la Vallée

6.7.3 **N° 131/2014-AG** : Annulation et remplacement de la décision n°010/2014-AG du 20/02/14 portant sur le règlement d'attribution des primes versée par la CCVK dans le cadre du programme de rénovation énergétique des logements de la Vallée

6.8 Commission « Affaires scolaires », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 04/11/2014

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

7.1 Marchés et avenants - Liste des marchés conclus en 2014

7.2 Encaissement des indemnités de sinistres

8. Informations et divers

8.1 Communication des représentants de la CCVK aux syndicats et autres organismes

8.1.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc (SMALB) : Compte-rendu du Comité Syndical du 06/11/2014

8.1.2 Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : Bureau Syndical et Comité Syndical du 07/11/2014

8.1.3 Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE) : Informations sur le prochain Comité Directeur du 18/11/2014 (Modifications de statuts)

8.2 Etude d'organisation de la structure touristique du GPC

8.3 Réunion d'information sur les coopératives d'activités et d'emploi du 10/12/2014

8.4 Calendrier des prochaines réunions

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance à 17h30.

Le Président constate que les conditions de quorum sont remplies et informe l'assemblée de la procuration donnée, à savoir :

- M. Rémi MAIRE, représentant de la commune d'Orbey donne procuration à M. Guy JACQUEY pour voter en son nom et place lors de cette séance.

Le Président sollicite ensuite l'approbation des Conseillers Communautaires pour la modification de l'ordre du jour (N° 132/2014-AG), à savoir :

- l'ajout du point suivant :

** N° 133/2014-AG : Annulation de la décision n° 054/2014-AG du 16/04/2014 portant désignation de 2 représentants aux CA des collèges de Kaysersberg et Orbey et nouvelle désignation de 2 représentants*

- le retrait du point suivant :

** N° 113/2014-AG : Vente d'un terrain situé sur la commune d'Orbey à M. BARROS DE OLIVEIRA*

Il a été proposé de vendre ladite parcelle sous conditions de l'établissement d'un relevé de géomètre et d'un projet d'acte notarié. Nous avons réceptionné l'acte mais sommes toujours en attente du relevé. Il est donc proposé de reporter ce point à l'ordre du jour de la séance du 22 janvier 2015.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents, la modification de l'ordre du jour.

Il poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

1. N°109/2014-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 25 septembre 2014 (Cf. annexe 1)

Le compte-rendu a été publié sur le site Internet de la CCVK au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/connaitre/conseil-de-communaute.htm>

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 25 septembre 2014, sans réserve ni observation.

2. Administration Générale

2.1 **N° 110/2014-AG** : Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel sur le territoire des Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg et du Pays de Ribeauvillé (Cf. annexe2)

Motivations à la constitution d'un groupement de commandes :

Les tarifs réglementés de vente du gaz naturel pour les consommateurs non domestiques sont progressivement supprimés à compter de l'année 2014, conformément aux dispositions figurant à l'article 25 de la loi relative à la consommation modifiant l'article L.445-4 du code de l'énergie.

Cette suppression sera effective au 31/12/2014 pour les consommateurs non domestiques consommant plus de 200 000kWh/an.

Cette suppression légale des tarifs règlementés de vente de gaz entraine mécaniquement la caducité des contrats de fourniture de gaz en cours au tarif règlementé. En conséquence il faut choisir un fournisseur en offre de marché avant l'échéance.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement est constitué pour une durée indéterminée.

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg assurera, si les élus en font le choix, les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants.

Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 8-VII du code des marchés publics, elle sera chargée de signer et de notifier le marché.

Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

Seront membres du groupement de commandes, les 2 Communautés de Communes (Kaysersberg et Ribeauvillé) et d'autres communes membres des 2 EPCI qui solliciteront leur adhésion (conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics).

La commission d'appel d'offres sera celle de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

Le Conseil Communautaire :

- **autorise** la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel sur le territoire des Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg et du Pays de Ribeauvillé ;
- **approuve** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, pour la fourniture de gaz naturel pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération,
- **autorise** le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant,
- **accepte** que la CCVK soit le coordonnateur du groupement et qu'à cet effet, elle procède à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer les marchés et les avenants éventuels à intervenir.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

2.2 **N° 111/2014-AG** : Approbation du programme d'actions présenté par la CCVK au titre de l'appel à projet de développement local 2015 du Département du Haut-Rhin

Dans le cadre du CTV, le Département soutient les actions d'animation et de développement local par le biais d'un appel à projet annuel.

La date de dépôt des projets est désormais fixée au mois de décembre de l'année N-1, soit le 1^{er} décembre 2014 pour les projets 2015.

Pour l'année 2015, il est proposé de programmer une seule opération : « Aménagement d'une aire de repos et signalisation des boucles locales dans le cadre du programme Alsace à Vélo », comme suit :

Opération	I/F	Montant total prév. HT	Part CCVK	Subvention sollicitée CG68	
				Taux	Montant
Aménagement d'une aire de repos et signalisation des boucles locales Alsace à Vélo	I	15.000 €	9.000 €	40%	6.000 €

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le programme d'actions présenté par la CCVK au titre de l'appel à projet de développement local 2015 du Département du Haut-Rhin, tel qu'il figure ci-dessus ;
- **approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- **sollicite** les cofinancements et partenariats correspondants et toute autre subvention auprès de tout cofinancier potentiel ;
- **autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

2.3 **N° 112/2014-AG** : Prise de la compétence « plan local d'urbanisme » : approbation du principe du remboursement des dépenses engagées par les communes ayant déjà approuvé ou engagé une procédure de Plan Local d'Urbanisme dite « Grenelle »

Lors de sa séance du 25 septembre dernier, le Conseil Communautaire a décidé d'étendre les compétences de la CCVK à la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Cette décision a été notifiée aux maires des Communes membres, qui doivent faire délibérer leur Conseil Municipal avant le 9 janvier 2015 pour entériner ce transfert de compétence.

Comme déjà évoqué lors des différentes réunions de travail consacrées à ce sujet :

- 2 communes ont déjà approuvé un PLU dit « Grenelle », à savoir Kaysersberg et Sigolsheim ;
- 2 autres communes ont engagé depuis plusieurs années la révision de leur POS en vue de l'approbation d'un PLU « Grenelle » : Fréland et Kientzheim.

Les études et le travail réalisé par ces 4 communes au cours de leur procédure pourront être repris et valorisés dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Compte-tenu de ces éléments, le Président a proposé que les dépenses engagées par les communes ayant entamé, ou réalisé une procédure PLU « Grenelle » leur soient remboursées.

Le remboursement interviendra comme suit :

- Dépenses prises en compte : frais d'études, de reprographie, d'insertions légales et honoraires du commissaire-enquêteur, indemnités de résiliation des marchés en cours ;
- Déduction des subventions réellement encaissées et du FCVTA calculé forfaitairement sur l'ensemble des dépenses prises en compte ;
- Présentation des justificatifs (copies des factures et des encaissements de subventions) et d'un décompte certifié par le Trésorier.

Le coût global pour la CCVK est estimé à 140 – 150.000 €.

Le remboursement pourra être effectué dès publication de l'arrêté préfectoral entérinant le transfert de compétence et après vote du budget primitif 2015 de la CCVK.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le principe du remboursement par la CCVK des dépenses engagées par les communes de Fréland, Kaysersberg, Kientzheim et Sigolsheim ayant déjà approuvé ou engagé une procédure de Plan Local d'Urbanisme dite « Grenelle » ;
- **s'engage** à inscrire les sommes correspondantes au budget primitif 2015 de la CCVK au service « Administration Générale » ;
- **autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de M. Alain THURLINGS, représentant de la commune de Kaysersberg.

2.4 N° 113/2014-AG : Vente d'un terrain situé sur la commune d'Orbey à M. BARROS DE OLIVEIRA – Point ajourné

La CCVK est propriétaire d'une parcelle non bâtie sur Orbey, cadastrée section 11 n°170/60 d'une superficie de 11,11 ares.

Par courrier du 28 mars 2014, M. Antonio BARROS DE OLIVEIRA a fait connaître son souhait d'acquérir cette parcelle qui jouxte son terrain sis 22 rue Lefébure à Orbey, afin de faciliter l'accès à sa propriété.

Le 9/04/2014, la commune d'Orbey, sollicitée au préalable par M. BARROS DE OLIVEIRA, a émis un avis favorable.

Le 31/07/2014, la question a été étudiée en réunion Président/Vice-présidents. Un accord de principe a été émis sous conditions de l'établissement d'un relevé de géomètre et d'un projet d'acte notarié (réceptionné le 21/10/2014).

En parallèle, la CCVK a demandé aux services de l'état une estimation financière de ladite parcelle. L'avis du domaine du 28/08/2014 détermine la valeur vénale à 750 euros.

Il est précisé que les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur.

Il s'agit d'approuver la vente de la parcelle en question.

VU la demande d'acquisition de la parcelle formulée le 28 mars 2014 par M. Antonio BARROS DE OLIVEIRA

VU l'avis de domaine du 28/08/2014

VU le projet d'acte de vente rédigé par Me HEINIMANN, notaire à Orbey

Le principe de vente a été approuvé sous conditions de l'établissement d'un relevé de géomètre et d'un projet d'acte notarié. Nous avons réceptionné l'acte mais sommes toujours en attente du relevé.

En début de séance, les Conseillers Communautaires ont approuvé le report de ce point à l'ordre du jour de la séance du 22 janvier 2015.

2.5 N° 114/2014-AG : Transports - Navette des Neiges de la Station du Lac Blanc : poursuite du service à compter de la saison 2014/2015 - Fixation des tarifs, approbation du plan de financement et approbation du règlement de service (Cf. annexe 3)

Suite à l'expérimentation menée sur les 3 dernières saisons hivernales et après avoir étudié le bilan de cette période expérimentale, le Bureau de la CCVK a décidé de poursuivre le service de la Navette Lac Blanc Express (Colmar – Lac Blanc 900) pour 3 saisons supplémentaires.

Par souci de cohérence avec les marchés de transport du Conseil Général, il a été décidé de lancer l'appel d'offres pour une période globale de 4 années (soit jusqu'en mars 2018), par tranche d'une saison reconductible tacitement 3 fois.

Il est rappelé que le service de Navette des neiges a pour objectif d'offrir un accès en transports en commun à la Station du Lac Blanc pour y limiter les effets de la circulation automobile et y attirer une clientèle nouvelle. Il s'adresse en particulier aux touristes locaux (alsaciens) en provenance des agglomérations de Strasbourg, Sélestat, Colmar, Mulhouse, mais aussi aux habitants de la Vallée de Kaysersberg et aux touristes hébergés sur notre territoire.

Les modalités de fonctionnement du service restent quasiment inchangées par rapport aux saisons passées. Pour 2014/2015, le service fonctionnera, sous condition d'ouverture du domaine skiable, du 20 décembre 2014 au 8 mars 2015 :

- tous les jours pendant les vacances scolaires de la zone B (Noël et Hiver)
- les mercredis, samedis et dimanches en période scolaire, à compter du 1^{er} mercredi suivant les vacances de Noël jusqu'au dernier mercredi précédant les vacances d'Hiver de la zone B

Sont prévus 2 allers et 2 retours par jour au départ de la gare SNCF de Colmar et à destination de la Station Lac Blanc 900, avec des arrêts à Ammerschwihr, Kaysersberg, Lapoutroie et le Bonhomme.

Lors de sa réunion du 22 octobre dernier, la Commission « Déplacements » a proposé d'augmenter le tarif de 3 à 5 € pour un billet aller-retour. Elle s'est également prononcée pour une réévaluation des conditions de gratuité du service, prévue pour les jeunes de moins de 18 ans et les étudiants.

Les différentes modalités de fonctionnement sont fixées dans le règlement de service qu'il y a lieu d'approuver.

Le service est organisé par la CCVK dans le cadre d'une convention de délégation de compétence avec le Département du Haut-Rhin.

Il est rappelé que le service est cofinancé par la Région Alsace dans le cadre de la politique touristique régionale.

Il est également précisé que le service sera assujéti à la TVA.

Le service sera accompagné d'actions de promotion et communication portées par la CCVK, le SMALB et l'Office de Tourisme Intercommunal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Transports ;

VU la convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un service de transport d'intérêt local signée le 31/10/2012 entre le Département du Haut-Rhin et la CCVK ;

Le Conseil Communautaire :

- **décide de poursuivre** le service public de transport « Navette des Neiges de la Station du Lac Blanc » à compter de la saison hivernale 2014/2015 ;

- **fixe** les tarifs suivants pour le service :

* Billet Journée : 5 € TTC par personne, valable pour un aller-retour ;

* Gratuité : moins de 18 ans, étudiants, titulaires d'un titre multimodal ALSA+ 24h ou Groupe Journée et Elsass Ticket ;

- **approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Montant global prévisionnel de l'opération TTC :	20.000 €
Recettes commerciales prévisionnelles	3.000 €
(soit taux de couverture = 15%)	
Déficit d'exploitation prévisionnel TTC :	17.000 €
Région Alsace (15% du déficit d'exploitation)	2.550 €
Part C.C. Vallée de Kaysersberg (85% du déficit d'exploitation)	14.450 €

- **décide de solliciter** les subventions y relatives et toute autre subvention auprès de tout cofinanceur potentiel ;

- **approuve** le règlement du service public de Transport navette des neiges Lac Blanc Express, tel qu'il figure en annexe n°3 ;

- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires à l'exploitation du service au Budget Primitif 2015 de la CCVK ;

- **charge** le Président ou son représentant de la publication du règlement de service ;

- **autorise** le Président à signer les différentes conventions à intervenir et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de M. Guy JACQUEY, Vice-président et représentant de la commune d'Orbey.

2.6 **N° 115/2014-AG** : Transports scolaires RPI Katzenthal – Sigolsheim et périscolaire Kientzheim : refacturation aux Communes de Katzenthal et Kientzheim des dépenses non prises en charge par le Conseil Général

La CCVK agit en qualité d'organisateur délégué pour le compte du Conseil Général du Haut-Rhin pour les marchés de transports scolaires :

- des 2 collèges de Kaysersberg et Orbey, qui comprennent également les transports des écoles d'Orbey et de Lapoutroie ;
- et du RPI Katzenthal – Sigolsheim, qui comprend également le transport périscolaire des enfants de Kientzheim.

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les transports scolaires ont dû être réorganisés en conséquence. Cette réorganisation a entraîné un surcoût, qui n'est pas totalement pris en charge par le Conseil Général, celui-ci ne prenant en compte que les frais liés à la demi-journée de classe du mercredi.

Ces dépenses supplémentaires incombent donc aux communes concernées, à l'instar du coût de l'aller-retour du midi, qui n'est plus pris en charge par le Conseil Général qu'à hauteur de 65%.

Il y a lieu de déterminer les modalités de refacturation par la CCVK de ces dépenses, non prises en charge par le CG, aux communes :

- de Katzenthal : pour le transport des enfants qui fréquentent l'école élémentaire de Sigolsheim et ceux de l'école maternelle qui fréquentent le périscolaire de Sigolsheim ;
- de Kientzheim : pour le transport des enfants du groupe scolaire qui fréquentent le périscolaire de Sigolsheim.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la refacturation aux Communes de Katzenthal et Kientzheim des dépenses de transport non prises en charge par le Conseil Général du Haut-Rhin, à raison de 50% du coût pour chaque commune, à savoir les sommes correspondant à 35% du coût de l'aller-retour du midi des lundis, mardis et jeudis ;
- **autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration.

2.7 N° 133/2014-AG : Annulation de la décision n° 054/2014-AG du 16/04/2014 portant sur la désignation de 2 représentants aux CA des collèges de Kaysersberg et Orbey et désignation de 2 nouveaux représentants – **Point ajouté**

Les Lois et Décret cités ci-dessous ont modifié la composition des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et les modalités de désignation par les collectivités territoriales.

Il n'y a pas de modification du nombre de représentants des EPCI qui assistent aux Conseils d'Administration à titre consultatif, cependant, l'entrée en vigueur du décret n°2014-1236 au 3/11/2014 rend caduques toutes les décisions prises antérieurement.

Il s'avère donc nécessaire d'annuler la décision n° 054/2014-AG du 16/04/2014 et de procéder à la désignation de 2 représentants, l'un pour le CA du collège de Kaysersberg, l'autre pour le CA du collège d'Orbey.

VU l'article R. 421-16 du Code de l'Education

VU la Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

VU la Loi n° 2014-58 du 27/01/2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

VU le décret n°2014-1236 du 24/10/2014, entré en vigueur le 3/11/2014, relatif à la composition du conseil d'administration des EPLE

VU la circulaire du 7/11/2014 précisant les conditions de désignation des représentants des CT au CA de l'établissement

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration :

- **annule** la décision n° 054/2014-AG du 16/04/2014 portant désignation de 2 représentants aux CA des collèges de Kaysersberg et Orbey

- **désigne** les représentants suivants :

* Mme Françoise GRASS pour représenter la CCVK au Conseil d'administration du collège de Kaysersberg ;

* Mme Chantal OLRV pour représenter la CCVK au Conseil d'administration du collège d'Orbey.

3. Finances

3.1 **N° 116/2014-FI** : Acceptation des fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour la participation aux charges de fonctionnement de l'équipement de l'Espace Nautique

VU l'article 52-14 du CGCT et notamment l'alinéa V portant sur les fonds de concours ;

VU la délibération de la commune de Kaysersberg en date du 24 novembre 2014 décidant du versement d'un fonds de concours pour 2014 d'un montant de 9 500 euros à la CCVK pour la participation aux charges de fonctionnement de l'équipement du Centre Nautique. Cette décision est motivée par l'intérêt, pour la commune de Kaysersberg, d'avoir accès au parc de l'Espace Nautique.

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration, le versement par la commune de Kaysersberg, d'un fonds de concours d'un montant de 9 500 euros pour la participation au fonctionnement de l'Espace Nautique de Kaysersberg.

M. Henri STOLL expose que la réduction des dotations de l'Etat peut mettre la pérennité de cette participation en cause.

3.2 **N° 117/2014-FI** : Acceptation du fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour les travaux réalisés à la Médiathèque

Conformément à la décision prise par la CLETCP en date du 26 avril 2007, validée par les conseils municipaux et notamment la délibération du Conseil municipal de la commune de Kaysersberg en date du 7 septembre 2007, il a été prévu que la commune de Kaysersberg contribuerait aux travaux de rénovation du bâtiment de la médiathèque à hauteur de 50%, par le versement d'un fonds de concours.

Pour l'année 2014, les travaux à prendre en compte concernent la pose de bandes antidérapantes pour la mise aux normes des accès handicapés, l'installation de panneaux classe feu et l'aménagement d'éclairage intérieur supplémentaire pour un montant total de 8.613,30 euros HT.

Lors du Conseil Municipal du 24 novembre 2014, la commune de Kaysersberg a décidé de verser un fonds de concours d'un montant de 4.306,65euros qu'il est nécessaire d'accepter par décision du Conseil Communautaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10
VU la décision de la CLETCP du 29 avril 2007

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration, le versement par la commune de Kaysersberg d'un fonds de concours d'un montant de 4 306,65 euros, représentant 50 % des travaux réalisés à la Médiathèque.

M. STOLL indique que le parc de la médiathèque a été restitué à la commune dans le cadre des biens mis à disposition pour exercer la compétence et que désormais c'est la commune qui prend en charge sa gestion.

3.3 **N° 118/2014-FI**: Admissions en non valeur au budget « Ordures ménagères »

Il est proposé d'admettre en non-valeur les titres de recette pour le service « Ordures Ménagères » dont les débiteurs sont insolubles, comme suit :

Année	Sommes non recouvrées (en euros)
2007	182.48
2008	190.59
2009	420.17
2010	687.09
2011	651.02
2012	1107.91
2013	1699.78
2014	589.42
TOTAL	5 528.46

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration, d'admettre en non valeur les titres de recette, pour le service « ordures ménagères », dont les débiteurs sont insolubles pour un montant total de 5 528.46 euros.

Arrivée de Mme Chantal OLRV, représentante de la commune d'Orbey.

3.4 **N° 119/2014-FI** : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité pour l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les restes à réaliser.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration, le Président ou son représentant, dans l'attente du vote du budget 2015, à engager, liquider et mandater à hauteur d'un quart des crédits d'investissement ouverts au budget principal et aux budgets annexes de l'exercice précédent.

M. REINSTETTEL précise que les travaux de rénovation du siège de la CCVK seront effectués au début de l'année 2015 et feront donc partie du quart des crédits en question.

4. Personnel

4.1 **N° 120/2014-PR** : Médiathèque : Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} Classe à temps non complet (28/35^{ème} du temps plein)

Dans le cadre d'un départ à la retraite à la médiathèque, il s'avère nécessaire de remplacer cet agent.

Il est donc proposé de créer un poste d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35) au 1^{er} décembre 2014.

VU la liste d'aptitude du CDG67 en date du 1^{er} mai 2014

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration, la création d'un poste d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35) à compter du 1^{er} décembre 2014.

4.2 **N° 121/2014-PR** : Autorisation de versement d'une prime de 13^{ème} mois à un agent recruté dans le cadre des emplois d'avenir

Le personnel de la Communauté de Communes bénéficie du versement d'une prime de 13^{ème} mois, versée au mois de novembre. Cette disposition n'est pas valable pour les agents recrutés dans le cadre des emplois d'avenir.

Le Président propose qu'une prime annuelle soit toutefois versée à un agent, à savoir: 1 445.42 € à M. Nicolas MASSERAN, recruté en date du 04/03/2013.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration, le versement d'une prime d'un montant de 1445.42 euros à M. Nicolas MASSERAN.

4.3 **N° 122/2014-PR** : Autorisation de reconduction de l'attribution des bons d'achat au personnel de la CCVK

Il est proposé de reconduire l'octroi des bons d'achat « Noël » aux agents de la CCVK dans les conditions suivantes :

- 100 € pour les agents actifs titulaires et non titulaires de droit public et privé (au prorata de la date d'entrée et de la quotité de travail), y compris les bûcherons ;

Pour 2014, ces bons d'achat représentent une somme globale de 5 755 euros.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration :

- la reconduction de l'attribution des bons d'achat aux agents, dans les conditions définies ci-dessus ;
- le Président à signer tous les documents y afférents.

5. Centre nautique

5.1 **N° 123/2014-CN** : Approbation du règlement intérieur (*Cf. annexe 4*)

Le règlement intérieur a pour objet de définir les conditions d'utilisation de l'Espace nautique par les différentes catégories d'utilisateurs, en se conformant aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le document établi en 2007 nécessitait un apport de précisions.

Les modifications et ajouts apportés ont été mis en évidence (couleur jaune).

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration, le règlement de l'Espace Nautique de Kaysersberg tel qu'il figure en annexe.

Mme Martine SCHWARTZ, représentante de la commune de Kientzheim, s'interroge sur la procédure d'élaboration du règlement intérieur et souhaite savoir, plus précisément, si les usagers y sont associés.

M. REINSTETTEL, Vice-président en charge de la commission « Espace nautique », indique que les usagers n'ont pas été sollicités pour la rédaction. Il propose néanmoins de faire lire le document à ceux qui le souhaitent et d'étudier avec soin leurs remarques et propositions éventuelles.

M. Jean-Marie MULLER demande que la création d'un Comité d'usagers soit étudiée par la commission. M. Henri STOLL pense qu'il n'y a pas énormément d'utilisateurs au

sein du Conseil Communautaire et insiste sur la nécessité de la constitution de ce Comité.

5.2 N° 124/2014-CN : Réduction exceptionnelle du loyer du kiosque du parc de la piscine

Mme KECK, locataire du snack situé dans le parc de l'Espace Nautique depuis 2010, a sollicité une réduction exceptionnelle du tarif de location (1 000 € pour les 2 mois d'été) pour cause de fermeture (nombreux jours) due aux mauvaises conditions météorologiques. Il a donc subi une baisse de fréquentation sur cette période (près de - 20% sur l'été).

Rappel : le kiosque n'est accessible qu'aux usagers de l'Espace Nautique pour la période de fin juin à fin août.

Il est proposé au Conseil de voter une réduction équivalente à la baisse de la fréquentation soit 200 € (-20%). Le tarif de la location du snack pour l'été 2014 s'élèverait donc à 800 €.

Le Conseil Communautaire accorde, par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (M. Jean-Jacques GRANDJEAN), une réduction exceptionnelle de 200 euros à Mme KECK, sur le loyer du kiosque du parc de la piscine pour l'année 2014 ; ce qui rapporte le montant du loyer à 800 euros.

5.3 N° 125/2014-CN : Evolution des tarifs de mise à disposition de l'Espace nautique au club « Kayzersberg natation »

Les tarifs de mise à disposition de l'Espace Nautique au Club « Kayzersberg Natation » n'ont pas évolué depuis 2003, alors qu'en parallèle les tarifs pour les usagers ont augmenté à plusieurs reprises ; cela a conduit à une incohérence entre les tarifs des usagers et ceux appliqués aux adhérents du club, pour un même service.

Le tableau ci-dessous permet de comparer les prix actuels et présente une proposition d'augmentation tarifaire pour que le prix du club soit en cohérence avec la politique tarifaire de l'Espace Nautique :

	« Tarif Adulte »	« Tarif Enfant »
Tarifs Client Espace Nautique	180 € Accès illimité 12 mois	140 € Seulement cours école de natation du mercredi sur période sept/juin (soit 9 mois)
Tarifs Adhésion club Kayzersberg Natation	167 € Accès illimité 10 mois Accès entraînement Lic FFN	130 € Accès illimité 10 mois Accès entraînement Lic FFN
Proposition augmentation tarifaire	+ 15 €	+ 20 €
Nouveaux tarifs adhésion club (s'ils font le choix de répercuter l'augmentation)	182 €	150 €

Montant reversé par le club 2003-2013	50 €	18 €
Proposition augmentation tarifaire	+ 15 €	+ 20 €
Montant reversé par le club 2014/2015	65 €	38 €
Recettes supplémentaires	58 X 15 € = 870 €	164 X 20 € = 3 280 €
Recettes totales	4 150 €	

Rappel des avantages accordés au club :

- mise à disposition d'une ligne d'eau pendant 15h15 et la totalité du bassin pendant 7h chaque semaine ;
- accès illimité sur les heures d'ouverture au public pendant 10 mois ;
- mise à disposition de la piscine, à titre gracieux et en dehors des heures d'ouverture pour organiser des compétitions le dimanche ou des stages durant les vacances. Ceux-ci engendrent des coûts supplémentaires en termes de consommation énergétique et de fluides ;
- mise à disposition de l'ensemble de la piscine sur toute la journée, 2 dimanches par an. Ce qui représente une perte d'exploitation conséquente.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration :

- ces 2 nouveaux tarifs, soit 65 € pour les adultes et 38 € pour les enfants adhérents du club de natation ;
- leur application dès cette rentrée scolaire 2014.

6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

Le Président cède la parole à Mme THOMANN pour le compte-rendu de la Commission « Culture » du 30 septembre dernier.

6.1 Commission « Culture », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 30/09/2014

Ordre du jour

- A. Présentation de l'EMVK
- B. Politique culturelle intercommunale

A. Présentation de l'école de musique de la vallée de Kaysersberg (EMVK)

La présentation de l'EMVK est assurée par M. Alain ANCEL, Président de l'EMVK et Mme Iris BOIS, Directrice de l'EMVK.

Historique

- 2003, création de l'EMVK par fusion de 4 écoles de musique locales (Kientzheim/Ammerschwihr, Kaysersberg, Lapoutroie, ADM Canton vert)
- 2011, sortie du GEEM (Groupement d'employeurs départemental). L'EMVK devient employeur de ses professeurs

Fonctionnement

- 425 élèves en 2013/2014
 - 31 professeurs employés directement par l'EMVK depuis 2011
 - 1 poste de direction
 - ½ poste de secrétariat/comptabilité
 - 9,53 ETP
 - L'EMVK est classée « Ecole Centre » par le [Schéma Départemental des Enseignements Artistiques du Haut-Rhin](#).
- Elle est aussi la plus importante école de musique associative du département.

Missions : Assurer une initiation et un enseignement de qualité au plus proche des habitants.

Disciplines enseignées

- Instruments à clavier et polyphoniques : accordéon, piano, guitare, harpe
- Instruments à vent : clarinette, flûte à bec, flûte traversière, hautbois, trompette, trombone, baryton/tuba, saxophone
- Cordes : violon, violon-alto, violoncelle
- Percussions : batterie, xylophone
- Musiques actuelles : guitare électrique, guitare basse, synthétiseur
- Chant
- Activités collectives :
 - Eveil Musical 4 - 6 ans
 - Chorale d'enfants 6 - 10 ans
 - Chœurs d'ados 12 - 18 ans
 - Chœur d'adultes
 - Ateliers théâtre
- Ensembles pour les élèves instrumentistes
 - Ensemble de flûtes à bec
 - Ensemble de flûtes traversières
 - Orchestre à cordes
 - Orchestre d'harmonies (en voie de création)
 - Groupes de musiques actuelles

Organisation des cours

Tout élève inscrit en cours d'instrument suit en parallèle un cours de Formation Musicale. La progression est organisée par cycles de ± 4 ans. Les fins de cycles peuvent être validées par une évaluation départementale. Parallèlement, les élèves intègrent les différents ensembles selon leurs possibilités et leur niveau d'implication.

L'offre « multi-sites » de l'EMVK rend la programmation des cours très complexe et engendre de nombreux déplacements pour les familles (possibilités de covoiturage limitées).

Budget 2013/2014

- Budget total : 382 000€
- Charges salariales : 342 400€
- Ecolages (*frais d'inscription*) : 207 134€
- Subventions CCVK : 88 300€ (*2 postes administratifs*)

- Subventions CG : 34 700€ (*école centre + aide écolage en diminution des frais d'inscription*)
- Subventions communes : 27 300€ (*aide écolage en diminution des frais d'inscription*)

Tarifs

- Tarif de base pour 1 enfant habitant de la CCVK : 609€/an (30' d'instrument + 1h de Formation Musicale + participation aux ensembles de son choix)
- Tarification dégressive pour les familles
- Cours collectifs (ex : Eveil musical ou chorale) : 150€/ an.

B. Politique culturelle intercommunale

Comme proposé lors de la commission du 9/09/2014, Mme THOMANN propose à la commission de réfléchir à l'évolution de la politique culturelle intercommunale et suggère 2 pistes de travail :

- Faire évoluer les critères d'attribution des subventions aux manifestations culturelles
- Soutenir l'accès des enfants et adolescents de la vallée de Kaysersberg à des spectacles de qualité

Synthèse des échanges de la commission :

- une culture accessible à tous, pas élitiste
- des manifestations de qualité mais « décontractées »
- la culture, une « vitrine »
- le jeune public est une tranche d'âge essentielle mais la politique culturelle de la CCVK doit s'adresser à tous
- des actions en direction des publics « enfants » et « séniors » doivent prendre la problématique du déplacement en compte
- il est nécessaire de décentraliser des actions communautaires dans toutes les communes

Suite à ces échanges riches, la commission propose de maintenir les critères du FOSIL comme suit :

CRITERES	POINTS
Etre intercommunaux, c'est à dire : <ul style="list-style-type: none"> - se dérouler dans plusieurs communes ou <ul style="list-style-type: none"> - être conçus et animés par des personnes issues de plusieurs communes 	
Mettre en œuvre des ressources locales	
Cibler en priorité la population locale	
Sous-total (minimum 2 points)	

Permettre aux habitants d'être actif, de partager le projet	
Etre de qualité	
Présenter un caractère innovant	
Sous-total (minimum 1 point)	
TOTAL	

La réflexion sur l'évolution de la politique culturelle intercommunale se poursuivra lors de la prochaine réunion programmée **mardi 18 novembre 2014 à 17h30** (*annule et remplace la réunion prévue initialement le 28 octobre*).

M. MULLER cède la parole à M. JACQUEY pour le compte-rendu de la Commission « Assainissement » du 14 octobre dernier.

6.2 Commission « Assainissement », rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 14/10/2014

Ordre du jour

A. Installation de la commission

B. Présentation de la politique de la CCVK en matière d'assainissement et point sur les projets en cours

C. Divers

A. Installation de la commission

A1. Rôle de la commission

Les commissions ont un rôle consultatif, de travail préparatoire des dossiers présentés au Conseil Communautaire. Elles peuvent émettre un avis sur les questions soumises au Conseil Communautaire.

A2. Composition de la commission

Les commissions sont composées des conseillers communautaires intéressés et d'élus municipaux des 10 communes à raison d'un représentant titulaire + un suppléant par commune.

Les commissions peuvent être ouvertes à des personnes extérieures non élues, sur invitation expresse, si cela s'avère nécessaire en fonction des points portés à l'ordre du jour.

Les commissions sont animées par le Vice-président de la CCVK avec le concours des agents de la CCVK en charge des dossiers. Le Président de la CCVK en est membre de droit et la Directrice Générale des Services y assiste en tant que besoin.

A3. Fonctionnement de la commission

La Commission se réunit dès que nécessaire, sur invitation du Président ou du Vice-président de la CCVK.

Les invitations et les documents liés (compte-rendu, etc.) sont envoyés par courriel. L'ensemble des documents est également disponible sur l'intranet de la Communauté de Communes.

Les réunions se tiennent prioritairement les mardis et mercredis, éventuellement les jeudis, de préférence à 17h30 et au siège de la CCVK.

A4. Dossiers suivis par la commission

La Commission « Assainissement » de la CCVK traite de toutes les questions liées à l'assainissement et plus particulièrement :

- de la gestion et du fonctionnement des 2 services d'assainissement collectif intercommunaux (vignoble et montagne, 8 communes concernées)
- de la question de la stratégie pour une gestion cohérente de l'assainissement collectif sur tout le territoire
- de la gestion et du fonctionnement du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) et de la mise en œuvre de la politique vis-à-vis de l'assainissement non collectif sur tout le territoire de la CCVK.

B. Présentation de la politique de la CCVK en matière d'assainissement et point sur les projets en cours

M. JACQUEY passe la parole à M. Thomas MARION, technicien de la CCVK pour présenter les services d'assainissement.

B1. L'organisation territoriale

La compétence de l'assainissement collectif sur le territoire de la CCVK appartient aujourd'hui aux Communes. La Communauté de Communes assure, pour le compte des communes intéressées, l'investissement, la gestion, l'entretien et le fonctionnement des ouvrages intercommunaux, à savoir :

- Le réseau de transit et la station d'épuration d'Hachimette pour Fréland, Lapoutroie, Le Bonhomme et Orbey.
- Le réseau de transit (jusqu'à Colmar), un poste de refoulement et un bassin de stockage pour les Communes d'Ammerschwyr, Kaysersberg, Kientzheim et Sigolsheim.

Ces missions sont financées par des participations des Communes à travers deux budgets annexes et distincts. Ces participations sont réparties chaque année entre les Communes sur la base de la consommation d'eau potable des usagers raccordés au réseau d'assainissement.

Les Communes ayant la compétence assainissement perçoivent la redevance auprès des usagers, et exploitent de leur côté leur propre réseau de collecte. La Ville d'Orbey possède et exploite un système de collecte et de traitement récemment réalisé pour le hameau des Basses Huttes.

La Commune de Katzenthal adhère à un syndicat mixte d'assainissement. La Commune de Labaroche possède et exploite elle-même une dizaine de systèmes de collecte et traitement.

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, la compétence de contrôle a été transférée à la Communauté de Communes pour l'ensemble du territoire. Le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) chargé de la mise en œuvre de ces contrôles a été créé le 10 février 2006. Les services facultatifs d'entretien et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ne sont pas exercés par le SPANC de la CCVK.

B2. Les enjeux nationaux liés à l'exploitation des systèmes d'assainissement

Les collectivités exerçant la compétence « assainissement collectif » ont une obligation de conformité en équipement (vis-à-vis de la directive Eaux Résiduaires Urbaines) et en performance (vis-à-vis de la Directive Cadre sur l'Eau). Sur le territoire de la CCVK, les systèmes de traitement sont conformes en équipement et en performance, en revanche les systèmes de collecte ne le sont pas. Les obligations réglementaires en matière de taux de collecte, d'autosurveillance et de gestion patrimoniale du réseau ne sont en effet pas respectées. Ce non-respect pourra entraîner une minoration des primes de résultat de l'Agence de l'Eau.

Les services d'assainissement doivent en outre publier un rapport annuel en renseignant notamment certains indicateurs techniques et financiers. Dans la majorité des Communes, ces indicateurs ne sont pas connus.

B3. Description des services d'assainissement

B3.1 Assainissement Montagne (Fréland, Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey)

Le système de collecte est constitué de 45 km de réseau, dont une dizaine de kilomètres de réseau de transit du ressort du service intercommunal. Il existe sur le réseau unitaire 21 déversoirs d'orage dont 4 doivent réglementairement disposer de systèmes de mesures des flux rejetés vers le milieu naturel (autosurveillance réseau). Le réseau a une forte problématique d'eaux claires parasites, perturbant le traitement de la station et ayant un impact négatif sur le taux de collecte de l'ensemble du réseau. Un programme de travaux de réduction des eaux claires parasites a eu lieu en 2013 et 2014.

La station d'épuration d'Hachimette a été agrandie et mise aux normes en 2001. Elle est dimensionnée pour 8500 EH (Equivalent Habitant). La charge moyenne reçue est de 5500 EH, dont 500 EH de charge non domestique (effluents de fromagerie).

Les boues de la station d'épuration sont déshydratées puis compostées, le compost étant ensuite épandu en agriculture via un plan d'épandage conforme aux normes et à la réglementation (la CCVK adhère au Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut Rhin (SMRA) pour le suivi de ce plan d'épandage).

Le service intercommunal est exploité en régie directe avec 1,4 ETP (équivalent temps plein).

En 2012, les quatre communes raccordées se sont mises d'accord pour mutualiser certaines dépenses liées au réseau, celles-ci sont depuis cette date prises en charge par le service intercommunal :

- L'entretien préventif et curatif des réseaux,
- Tous travaux ayant pour objectif la réduction des eaux claires parasites (travaux réalisés en 2013 et 2014 sur la base d'un diagnostic du réseau réalisé en 2005),
- L'équipement, l'entretien et la gestion des appareils nécessaires à l'autosurveillance du réseau, ainsi que l'acquisition des données et leur transmission aux services de la Police de l'Eau (action non réalisée)

B3.2 Assainissement Vignoble (Ammerschwihr, Kayzersberg, Kientzheim, Sigolsheim)

Le système de collecte est constitué de 52 km de réseau, dont une dizaine de kilomètres de réseau de transit du ressort du service intercommunal. Il existe sur le réseau unitaire 21 déversoirs d'orage dont 11 doivent réglementairement disposer de système de mesures des flux rejetés vers le milieu naturel (autosurveillance réseau). Un seul déversoir d'orage est équipé en matière d'autosurveillance.

Le réseau transite par un bassin de stockage de 5000 m³ situé à Sigolsheim, géré par le service intercommunal et destiné à la gestion des effluents, plus chargés pendant la durée des vendanges. Le financement de l'ouvrage a été assuré en partie par la profession viticole par le biais de conventions et des règlements de service communaux fixant une redevance annuelle d'investissement pendant 18 ans. Les viticulteurs paient également une redevance annuelle de fonctionnement pour le traitement.

Une étude est en cours pour répondre à une demande de raccordement de la cave de Bestheim située à l'entrée sud de Bennwihr.

Le réseau intercommunal est raccordé au réseau d'assainissement de la CAC (Communauté d'Agglomération de Colmar), les eaux usées sont traitées à la station d'épuration de Colmar appartenant au SITEUCE (Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux usées de Colmar et Environ).

Le service intercommunal est exploité en régie directe avec 0,5 ETP.

B3.3 Assainissement non collectif (SPANC)

Le SPANC assure les contrôles de diagnostic, conception et exécution, et vérifications périodique de bon fonctionnement pour 1925 usagers répartis sur les 10 Communes de la CCVK. Le service est géré en régie directe, et a fonctionné avec 0,5 ETP entre 2006 et 2011, puis 1,25 ETP de 2011 à 2014 pour finaliser les diagnostics. Depuis avril 2014, un agent de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé est mis à disposition de la CCVK pour ce service à raison de 0,5 ETP.

Le service est financé par les redevances de contrôle dues par les usagers (120 € pour un contrôle diagnostic ou un contrôle périodique de bon fonctionnement, 60 € pour un contrôle de conception ou un contrôle d'exécution).

Le dernier règlement du service adopté en 2013, fixe la périodicité des contrôles de bon fonctionnement à 8 ans en règle générale (la périodicité maximale fixée par la Loi Grenelle 2 est de 10 ans), et de 4 ans pour les installations importantes supérieures à 20 EH et toutes les installations présentant un risque sanitaire.

Le SPANC s'est lancé depuis l'automne 2014, dans un programme triennal d'aide à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs présentant un risque sanitaire, avec des subventions de l'Agence de l'Eau pouvant atteindre 60% des travaux à réaliser (objectif de 225 réhabilitations sur la durée du programme). Les propriétaires concernés restent maîtres d'ouvrage des travaux, la Communauté de Communes jouant le rôle d'accompagnement technique et de mandataire financier entre l'Agence de l'Eau et les propriétaires volontaires.

Prochaine réunion : Mercredi 12 novembre à 17h30 à la CCVK et portera sur la programmation des investissements pour les services d'assainissement collectif.

Mme THOMANN prend la parole et fait part du compte-rendu de la Commission « Déplacements » du 22 octobre dernier.

6.3 Commission « Déplacements », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 22/10/2014

Ordre du jour

A. Projet « Transi Stop » :

- Présentation par le groupe "*Pas-à-Pas, la vallée de la Weiss en transition*"

- Rappel des actions de la CCVK sur le covoiturage
- B. Navette des neiges Lac Blanc Express : Validation des tarifs 2014/2015
- C. Mobili'Val et Val'Express : Point d'information sur le fonctionnement 2015 & les actions de communication
- D. Divers

A. Projet Transi'Stop

A1. Le mouvement Transition

Le Groupe "*Pas-à-Pas, la vallée de la Weiss en transition*" est né en 2013 de la volonté de plusieurs citoyens habitant la vallée de Kaysersberg d'engager une démarche de « Transition ».

Le mouvement des « Villes et Territoires en Transition » est apparu en 2006 en Angleterre. Aujourd'hui plus de 250 initiatives sont recensées dans une quinzaine de pays. Il s'agit d'inciter les citoyens d'un territoire à prendre conscience du pic pétrolier, de ses profondes conséquences, et de l'urgence de s'y préparer en mettant en place des solutions visant à :

- réduire ses émissions de CO2 et sa consommation d'énergie fossile ;
- retrouver un bon degré de « résilience » (c'est-à-dire la capacité à surmonter un changement perturbant = une « crise » et à se réorganiser) par la relocalisation de ce qui peut l'être et par l'intensification des liens entre habitants et acteurs économiques locaux ;
- trouver les qualifications, les ressources et les solidarités qui deviendront nécessaires.

Le Groupe de la Vallée de la Weiss compte aujourd'hui une soixante de personnes, qui se réunissent régulièrement autour de 4 thèmes de travail : Déplacements, Economie locale, Lien social, Urbanisme.

Son objectif est de proposer des solutions d'avenir à mettre en place dans ces domaines, en travaillant de concert avec les collectivités (si les objectifs sont identiques).

A2. Le projet

Afin de diminuer l'usage de la voiture particulière, de faciliter les déplacements par des solutions simples, conviviales et peu coûteuses et de favoriser la confiance et la solidarité locale, les groupes « Transition » des vallées de Kaysersberg, Munster, Guebwiller et Villé développent en commun le projet Transi-stop.

Le principe :

- Nouvelle forme de transport partagé (entre l'autostop et le covoiturage) qui met en relation des automobilistes qui ont de la place dans leur voiture et des personnes ayant besoin de se déplacer
- Une inscription préalable (gratuite) est nécessaire et permet d'assurer une meilleure sécurité de la pratique de l'autostop et permet la rencontre des personnes engagées dans la démarche. Chaque inscrit (conducteur et passager) signe une charte de bonne conduite.
- Un kit de signalisation (macaron) est remis à l'autostoppeur et au conducteur afin que chacun puisse identifier l'autre comme faisant partie du « réseau ».

- Un réseau d'emplacements (lieux d'arrêt et de prise en charge) peut être identifié (ex : Munster). Pour l'instant, pas envisagé pour la vallée de Kaysersberg.

La demande formulée à la CCVK

Le Groupe "*Pas-à-Pas, la vallée de la Weiss en transition*" sollicite la CCVK pour :

- un soutien à la communication prise en charge des frais d'impression des kits de signalisation et des dépliants d'info. ; relais auprès des mairies pour être lieu d'inscription ; diffusion de l'info (bulletins communaux, intercommunal, presse/médias, etc.)
- un soutien au démarrage de l'opération : organisation conjointe et participation à un évènement de lancement prévu le samedi 21 mars (échelle des 4 vallées).

Il est précisé que le projet initialement porté par le Groupe de la Vallée de Munster, bénéficie d'un soutien du Parc des Ballons des Vosges.

Proposition de la commission :

- Avis favorable pour le soutien de la CCVK à la communication, à l'évènement de lancement pour une enveloppe max. de 1.500 € sous réserve de la constitution du groupe en association.

Il est également proposé que les élus locaux s'inscrivent au Transistop pour soutenir la démarche.

A3. Réflexion « Transports solidaires »

Mme Françoise GRASS présente l'activité et la problématique de la Mission Locale, qui propose un accompagnement pour l'insertion ou l'emploi des 16-26 ans. La CCVK y participe (11.000 € / an) et bénéficie de 4 permanences mensuelles sur le territoire (les lundis en alternance à Orbey, Kaysersberg et Lapoutroie).

L'un des handicaps pour l'insertion des jeunes est la mobilité, notamment dans la vallée de Kaysersberg. Jusqu'à présent, la Mission Locale pouvait prendre en charge une partie des frais de déplacements des jeunes qui bénéficiaient des certains de ses services (ateliers, chantiers-découvertes, entretiens, etc.). Malheureusement les crédits ne sont actuellement plus suffisants.

Plus globalement, c'est également le cas pour l'ensemble des organismes qui œuvrent dans le champ de l'insertion (Manne Emploi, services sociaux du Conseil Général ou CCAS des Communes, ...).

La CCVK, avec le Mobili'Val permet aux personnes de la vallée en difficulté de se déplacer. Mais il arrive que ces personnes n'aient pas les moyens de payer le trajet (5 ou 7 € l'aller-retour).

M. Jean-Marie MULLER rappelle que les collectivités (communes, CCVK) doivent faire également des économies financières.

Mme Martine THOMANN propose de créer un groupe de travail spécifique, pour réfléchir à la question dans un objectif de :

- pérenniser les services de transport de la CCVK
- contribuer à la re-sociabilisation et/ou à la réinsertion des publics en difficulté

- définir les modalités de prise en charge du transport entre usagers, communes, CCVK et organismes

Proposition de la commission :

- Avis favorable pour la création d'un Groupe de Travail « Transports Solidaires »
Membres : Martine Thomann, Aurélien Ancel, René Brun, Françoise Grass, Patrick Peter + les élus communaux responsables des CCAS.

La première réunion (avec différents acteurs sociaux du territoire) se tiendra le lundi 17 novembre 2014 à 14h00, au siège de la CCVK.

B. Navette des neiges Lac Blanc Express (délibéré lors des points relatifs à l'AG)

Rappel des décisions du Bureau de la CCVK du mois de juin (avant installation de la Commission) :

- poursuite du service pour les 4 prochaines saisons, uniquement pour la navette Lac Blanc Express (Colmar – Lac Blanc 900)
- maintien du fonctionnement des années précédentes (sauf ajustements techniques)
- gratuité étendue aux moins de 18 ans et aux étudiants (auparavant : moins de 12 ans)

Rappel : appel d'offres en cours – réponse au 6/11/2014 (titulaire actuel : LK KUNEGEL)

Rappel des tarifs pratiqués les saisons passées :

- 2011 : 5 € l'aller-retour sauf Lapoutroie/Le Bonhomme : 2 €
- 2012 : 2 € pour tous
- 2013 : 3 € pour tous

Rappel des tarifs des autres navettes touristiques du territoire (Noël, Crêtes) : 5 €

Exemples des autres navettes des neiges : Munster/Schnepfenried 5 €, Guebwiller/Markstein 10 € ...

Au cours des discussions, plusieurs membres de la Commission s'interrogent sur l'opportunité d'étendre la gratuité à tous les jeunes de moins de 18 ans et aux étudiants. Egalement sur l'objectif du service, s'agissant d'une clientèle en très grande majorité (env. 80%) en provenance de l'extérieur de la Vallée.

Proposition de la commission :

- Avis favorable pour une augmentation du tarif pour la saison 2014/2015 : 5 € l'aller-retour
- Demande de réétudier la question des bénéficiaires de la gratuité

C. Mobili'val et Val'Express

Rappel des décisions du Bureau de la CCVK du mois de juin (avant installation de la Commission) :

- MOBILI'VAL :
 - o poursuite du service pour les 4 prochaines années
 - o maintien du fonctionnement actuel, sauf modification horaire de service (8h – 18h au lieu de 8h – 19h actuellement)
 - o maintien des tarifs actuels
- VAL'EXPRESS :

- poursuite de l'expérimentation pour 1 année supplémentaire
- maintien du fonctionnement actuel (sauf ajustements techniques)
- maintien des tarifs actuels

Rappel : appel d'offres en cours – réponse au 6/11/2014 (titulaire actuel Val'Express = LK KUNEGEL / Mobili'Val = GIHP Lorraine Transports).

Rappel des dernières actions de communication :

- pose de panneaux amovibles dans les villages avec messages « pédagogiques » + nouveau marquage des véhicules
- installation du wifi embarqué dans les véhicules (1^{ère} ligne de bus en Alsace)

La question d'améliorer la communication / sensibilisation est à nouveau posée.

Au cours des discussions, plusieurs pistes sont évoquées par les membres de la Commission : relance communication au sein des entreprises et des comités d'entreprise locaux ? communication plus ciblée sur les habitants de la vallée ? sur les salariés ?

M. Jean-Marie MULLER propose de réaliser une enquête auprès de la population (téléphonique ou de visu, avec cabinet extérieur ou pas) avec une visée pédagogique pour vérifier qu'on répond aux objectifs et aux besoins.

Proposition de la commission :

- Avis favorable pour la création d'un Groupe de Travail « Communication Val'Express »

Membres : Martine Thomann, René Brun, Antoine Ceriani, Roger Claudepierre, Benoit Kuster, Patrick Peter.

Le Président donne la parole à M. RUFFIO pour le compte-rendu de la Commission « Economie » du 23 octobre dernier.

6.4 Commission « Economie », rapporteur M. Bernard RUFFIO, Vice-président :
compte-rendu de la réunion du 23/10/2014

Ordre du jour

A. Installation de la commission

B. Présentation de la politique de la CCVK en matière développement économique

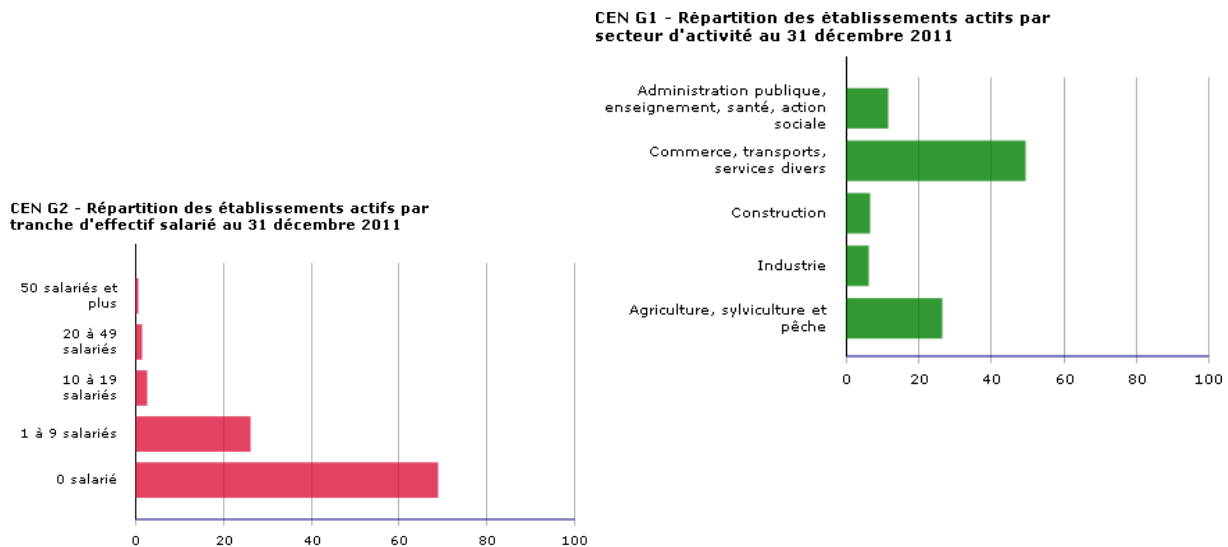
A. Installation de la commission

A1. Rôle de la commission

Les commissions ont un rôle consultatif, de travail préparatoire des dossiers présentés au Conseil Communautaire. Elles peuvent émettre un avis sur les questions soumises au Conseil Communautaire.

A2. Composition de la commission

Les commissions sont composées des Conseillers Communautaires intéressés et d'élus municipaux des 10 communes à raison d'un représentant titulaire + un suppléant par commune.



Les établissements principaux de la Vallée (*chiffres 2013*) :

- Systèmes Moteurs (Orbey – 410)
- Alcon (Kaysersberg – 270)
- DS Smith / cartons (Kaysersberg – 220)
- DS Smith / plastiques (Kaysersberg – 180)
- Hussor (Lapoutroie – 100)
- Husson International + Husson Services (Lapoutroie – 100)
- La Poste (centre de tri Kaysersberg – 150)

Egalement un secteur « Administrations publiques » important (> 50 salariés)

- Centre MGEN Trois Epis
- Hôpital du Canton Vert
- Résidence Hospitalière de la Weiss
- CCVK

Les zones d'activités et le foncier économique

4 ZA communautaires (Bas d'Orbey, Hachimette, Kaysersberg – Hinterralspach, Fréland Le Bâa)

3 zones d'activités communales (Kientzheim, Orbey, Sigolsheim)

Plusieurs sites d'activités mono-entreprises Alcon, DS Smith, distillerie de Sigolsheim...)

Réserves foncières communautaires : 0 ha.

Foncier inscrit au SCOT : Sigolsheim (4 ha mais en zone inondable), Orbey (1 ha), Bennwihr/Ostheim (15ha pour une zone inter-communautaire avec la CC du Pays de Ribeauvillé).

B6. La compétence de la CCVK

La compétence économique de la CCVK est globalement issue du passage en fiscalité professionnelle unique (TPU) en 2004.

Rappel : la CCVK encaisse les recettes fiscales des entreprises en lieu et place des communes, à un taux unique pour l'ensemble des 10 communes. Elle reverse à chaque commune le montant que celle-ci percevait en 2003 (attribution de compensation).

La compétence de la CCVK porte essentiellement sur :

- les zones d'activités communautaires existantes (suivi)
- l'aménagement de toutes les futures ZA
- les équipements touristiques structurants (Station Lac Blanc, Golf)
- la plateforme bois-énergie
- l'étude sur les friches industrielles, agricoles et touristiques
- les études & actions en matière de développement économique et de l'emploi
- les opérations de développement ou de restructuration du commerce et de l'artisanat
- la participation à la Plateforme d'Initiative Locale (PFIL / soutien à la création/reprise)
- le soutien à la Mission Locale pour l'insertion des jeunes

B7. Les actions réalisées par la CCVK depuis 2004

En matière de Zones d'Activités / foncier

- Extension parking MARK IV
- Etude nouvel accès à Kaysersberg Packaging puis aménagement carrefour RD415 / entrée ZA Kaysersberg
- Commercialisation derniers lots Kaysersberg et Fréland
- Etude préalable création ZA Lapoutroie
- Signalisation Kaysersberg et Fréland
- Etude préalable création ZA intercommunautaire Bennwihr / Ostheim (SCOT)

En matière d'accompagnement des entreprises :

- Participation PFIL (depuis 2004)
- Challenge innovation (2004 puis Grand Pays de Colmar)
- Visites périodiques d'entreprises (2006 à 2009)
- Participation Journées Portes Ouvertes Artisans CMA
- Opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat (2007-2010)
- Programme d'accompagnement des TPE au développement durable (2008-2009)
- Création d'un Réseau des entreprises de la Vallée (2008-2011)
- Edition d'une Lettre économique (2009-2011)

En matière de soutien à l'emploi

- Participation Mission Locale
- Forum de l'emploi avec ANPE (2005) et ateliers d'accompagnement du retour à l'emploi

B8. Les réflexions à engager pour la suite

Principales questions qui se posent aux élus de la Commission Economie de la CCVK :

- Bilan des actions réalisées (les objectifs sont-ils atteints ?)
- Les objectifs actuels sont-ils toujours d'actualité ? (y'en a-t-il d'autres ?)
- Quelle est la priorité politique pour le mandat ?
- Quels moyens dégager pour quels services / actions ?

Ces questions seront débattues dans le cadre de la démarche d'élaboration du « projet de territoire » que M. Jean-Marie MULLER a proposé de lancer avec l'ensemble des élus et des habitants de la vallée dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

La Commission propose que soient relancées les visites d'entreprises, le réseau des entreprises et de travailler sur la question du foncier (à traiter dans le cadre du SCOT et du PLUi).

M. RUFFIO invite les membres de la Commission à réfléchir sur des pistes de travail pour la prochaine réunion.

M. Guy JACQUEY souhaite attirer l'attention du Président et de la Commission sur l'achat des terrains sur le bas d'Orbey, qui est l'unique zone pouvant encore accueillir des entreprises. Il a reçu une demande d'une entreprise du bâtiment.

M. Bernard RUFFIO, Vice-président en charge de la commission « Economie » répond que la question sera évoquée lors des prochaines réunions.

Le Président donne la parole à M. STOLL pour le compte-rendu de la Commission « Environnement & Agriculture » du 28 octobre dernier.

6.5 Commission « Environnement & Agriculture », rapporteur M. Henri STOLL,
Vice-président : compte-rendu de la réunion du 28/10/2014

Ordre du jour

A. Installation de la commission

B. Présentation de la politique de la CCVK en matière développement économique

C. Divers

A. Installation de la commission

A1. Rôle de la commission

Les commissions ont un rôle consultatif, de travail préparatoire des dossiers présentés au Conseil Communautaire. Elles peuvent émettre un avis sur les questions soumises au Conseil Communautaire.

A2. Composition de la commission

Les commissions sont composées des conseillers communautaires intéressés et d'élus municipaux des 10 communes à raison d'un représentant titulaire + un suppléant par commune.

Les commissions peuvent être ouvertes à des personnes extérieures non élues, sur invitation expresse, si cela s'avère nécessaire en fonction des points portés à l'ordre du jour.

Les commissions sont animées par le Vice-président de la CCVK avec le concours des agents de la CCVK en charge des dossiers. Le Président de la CCVK en est membre de droit et la Directrice Générale des Services y assiste en tant que besoin.

A3. Fonctionnement de la commission

La Commission se réunit dès que nécessaire, sur invitation du Président ou du Vice-président de la CCVK.

Les invitations et les documents liés (compte-rendu, etc.) sont envoyés par courriel. L'ensemble des documents est également disponible sur [l'intranet](#) de la Communauté de Communes.

Les réunions se tiennent prioritairement les mardis et mercredis, éventuellement les jeudis, de préférence à 17h30 et au siège de la CCVK.

Extrait des compétences « environnement et agriculture » de la CCVK

I - Compétences obligatoires

1. Aménagement de l'espace communautaire

- Etude hydraulique globale dans le piémont viticole et dans le secteur de montagne
- Inventaire, formation et sensibilisation à la restauration et à la construction des murets de pierre sèche et du petit patrimoine rural
- Etude de l'ouverture paysagère et proposition d'une cartographie intercommunale des secteurs à défricher

2. Développement économique

2.1 Actions de développement économique d'intérêt communautaire

- Etude de réhabilitation de friches industrielles, agricoles et touristiques
- Etude et valorisation des produits agricoles
- Soutien à l'agriculture de montagne :
 - Etudes et animation pour favoriser l'organisation collective du travail des agriculteurs
 - Etudes et animation pour l'encouragement des projets collectifs de transformation des produits agricoles
 - Etudes, animation et promotion des circuits courts
- Etude, construction et gestion de la première plateforme bois-énergie

II. - Compétences optionnelles

1. Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

1.1 Environnement

- Animation et communication sur les actions du plan de gestion de l'espace rural et périurbain (Gerplan) et des plans paysages
- Sensibilisation à l'environnement
- Mise en place d'une politique de préservation et de valorisation des vergers traditionnels
- Etude et sensibilisation aux activités de loisirs présentant un risque pour l'environnement
- Coordination et promotion d'un réseau intercommunal des sentiers de découverte
- Promotion de l'identité locale et de la qualité environnementale pour les constructions

1.2 Agriculture

- Etude et animation d'actions favorisant une coopération agri-environnementale entre les agriculteurs de montagne et leurs voisins de plaine
- Etude et promotion de dispositifs favorisant la biodiversité des prairies

B. Présentation politique CCVK et point sur les projets en cours

M STOLL présente les programmes pluriannuels et les actions en cours.

B1. Les programmes pluriannuels permettent d'inscrire les actions dans la durée

Le programme de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (Gerplan) et le programme de sensibilisation à l'environnement sont les programmes pluriannuels actuellement en vigueur à la CCVK.

B2. GERPLAN 2014-2019

Le Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain a été élaboré entre 2004 et 2006 après un diagnostic agricole, environnemental et paysager du territoire. Il propose une cinquantaine d'actions, qui peuvent être soutenues financièrement par le Département du Haut Rhin.

Thématiques principales :

- Eco-gérer l'espace agricole : paysage, pratiques, patrimoine rural, murets, aménagement
- Préserver ou reconquérir des espaces à vocation agricole
- Soutenir les projets agricoles de transformation et de ventes de produits locaux.
- Développer la biodiversité chez les particuliers : jardins, vergers, haies, mares, etc.
- Eco-gérer l'espace public : espaces verts, voirie, ruisseaux...
- Identifier et développer un réseau de corridors écologiques
- Sensibiliser à l'environnement, la découverte et l'éco-citoyenneté
- Coordonner un réseau de sentiers de découverte

Désormais, le Département du Haut-Rhin a choisi d'inscrire l'enveloppe financière du Gerplan dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie (CTV), qui prévoit une enveloppe annuelle maximale de 100 000 euros TTC de dépenses (40 % de cofinancement du Département).

Les porteurs de projets peuvent être des communes, la Communauté de Communes, des associations ou encore d'autres acteurs locaux. C'est l'animateur Gerplan de la CCVK qui fait le relais avec les services du Département.

Le programme Gerplan de l'année suivante doit être examiné par le Conseil Communautaire puis transmis au Département avant le 1^{er} décembre. Il convient donc d'identifier les actions de l'année suivante le plus tôt possible pour pouvoir fournir les devis à temps.

Téléchargement du Gerplan : <http://www.cc-kaysersberg.fr/vivre/paysage.htm>

Travail de pédagogie du paysage de la vallée réalisé en 2010 par des stagiaires : <http://www.paysages-ccvk.fr>

Proposition de la commission :

Pour la programmation 2015, chaque titulaire transmet par retour de courrier ou de mél ses propositions d'actions Gerplan avant le 17 novembre (remplir le tableau à la fin du compte-rendu). Ces propositions seront compilées et examinées lors de la commission du 25 novembre 2014.

M. STOLL invite les communes à s'inspirer du panneau d'informations au sujet des « 3 libellules », situé sur le parc Lefébure.

M. JACQUEY ajoute qu'il est important d'expliquer la démarche aux habitants et en particulier pour les cimetières.

Il est rappelé aux communes la possibilité d'émarger à l'enveloppe Gerplan pour des actions sous maîtrise d'ouvrage communale.

B3. Programme de sensibilisation à l'environnement 2011-2015

A l'origine, la sensibilisation à l'environnement portée par la CCVK a débuté par la sensibilisation des scolaires à la question du tri des déchets. Mais depuis l'approbation du GERPLAN, la sensibilisation a changé de dimension :

- Des thématiques nouvelles : paysage, milieux naturels, eau, éco-consommation, énergie, mobilité
- Une planification pluri-annuelle et en partenariat avec une maison de la nature : 2007-2010 puis 2011-2015

- Elargissement au grand public (programme publié annuellement)
- Des outils d'évaluation : enfants, enseignants
- Depuis 2006, la compétence a été déléguée par les communes à la CCVK

Chaque année, plus de 80% des élèves des écoles maternelle et élémentaire bénéficient d'un cycle d'animation (2 à 5 séances), soit près de 150 séances chaque année.

1200 à 1500 élèves différents touchés sur un total de 1 600 élèves.

Programme grand public : une quinzaine de dates en moyenne et environ 300 participants : cuisiner les plantes sauvages, fabriquer sa choucroute, jardiner en économisant de l'eau, faire soi-même ses produits de beauté, construire sa serre, bien s'occuper de ses poules, etc.

Peu de participation des périscolaires.

Chaque année le programme mobilise 40 à 45 k€ de budget dont la moitié à la charge de la CCVK (budget général et service déchets).

Le programme de sensibilisation à l'environnement s'achève à l'été 2015. Il n'y aura pas de programme grand public en 2015.

Proposition de la commission : Constituer un groupe de travail pour réfléchir à un nouveau programme de sensibilisation à l'environnement.

B4. Les autres projets en cours

B4.1 Observatoire photos du Paysage (2015-2016)

Budget 5 000 euros, dont 20 à 50% à la charge de la CCVK

25 photos + animations/concertation + valorisation.

Une réunion de présentation du projet est prévue au Parc des Ballons le 19/11/2014 à 14h30 :

- Les techniciens et élus référents des 4 Communautés de Communes partenaires de la phase 1 (CC Fave Meurthe Galilée / CC de Saint-Dié des Vosges / CC de la Vallée de Saint-Amarin / CC des 1000 étangs) ;
- Les DREAL dans le cadre de l'Observatoire photographique national ;
- Les partenaires techniques et financiers (conseils généraux, régionaux et CAUE) ;
- Les Communautés de Communes du territoire du Parc qui ont manifesté un intérêt pour l'outil, programmé sa mise en place ou engagé une démarche d'observatoire photographique local ;
- Le Parc des Vosges du Nord porteur d'un observatoire.

Ce temps de présentation et d'échange sera présidé par M. Bernard MAETZ, Vice-président du Parc.

Proposition de la commission :

Mme SCHIMANSKI, conseillère municipale à Sigolsheim, donnera à la prochaine commission un compte-rendu de la réunion au Parc des Ballons à laquelle elle participera le 19/11/2014 à 14h30.

B4.2 Bilan de la gestion écologique du golf

Après le transfert de compétence du golf public d'Ammerschwyr à la CCVK en 2005, des études ont été lancées dans l'objectif d'en faire un équipement à la gestion écologique exemplaire sur ses 100 hectares. L'analyse de la situation environnementale et des pratiques de gestion du terrain de golf en 2009-10 a permis de dresser un constat plutôt positif, mais aussi de faire des recommandations d'amélioration.

Les premières propositions ont demandé des investissements ou des travaux :

Pour la CCVK :

- Mise en place d'un système de gestion des effluents phytosanitaires
- Acquisition d'un système de désherbage thermique (partagé avec les communes)
- Surcreusement de deux mares
- Installation d'un pluviomètre électronique permettant d'interrompre automatiquement l'irrigation nocturne programmée en cas d'averse.
- Remplacement du système de chauffage électrique des bâtiments par un système plus écologique (non fait)

Pour l'exploitant du golf :

- Pose de nichoirs à Hirondelles, chouette Effraie, chouette Hulotte, passereaux.
- Pose de gîtes à chiroptères peuvent être posés en façade Est et Sud de bâtiments.
- Pose de piquets perchoirs pour favoriser la prédation des rongeurs ou taupes par les rapaces
- Remplacement des voiturettes thermiques par des véhicules électriques (non fait)
- Sur les étangs : création d'îlots flottants ou de presqu'îles (lieux calme pour la reproduction des oiseaux aquatiques). Fauche des roselières tous les 4-5 ans en hiver. Conservation de bandes de minimum de 2 mètres autour du périmètre en eau, favoriser la mise en place de roselières

Pour le Département du Haut-Rhin :

- Mise en place de crapauds sur la RD longeant le golf

Depuis 2010, chaque année, l'exploitant du golf doit rendre compte, dans le cadre de la délégation de service public, de sa gestion écologique sur la base du tableau de bord suivant :

enjeu	indicateur	seuils
énergie	% du parc en voiturettes électriques	0
énergie	consommation électrique pour le chauffage	0 kWh
phytosanitaires	conformité d'après visite annuelle du technicien phytobac	0=non; 100= oui
communication	nb de présentations de la démarche à des professionnels de l'exploitation du golf (conférences ou visiteurs)	0=0; 50=1/an; 100 si >1/an
communication	Description satisfaisante de la démarche dans la communication client	0= absent; 50 = communication marketing ou sur site; 100= communication marketing et sur site
phytosanitaires	consommation débroussaillant en moyenne les 3 dernières années (rappel: autorisé uniquement sur repousses d'accacias)	?

Biodiversité	respect de l'espacement de fréquence de tonte sur le green 5 et départ 6 pendant la période indiquée par les bénévoles compteurs de batraciens (environ 1 mois)	0= non; 50= respect incomplet; 100= respect complet
Biodiversité	surface de roughs fauchée après fleurissement (à partir du 14 juillet)	% de la surface objectif cartographiée
eau	interruption de l'irrigation si pluie nocturne supérieure à valeur seuil	0=non; 100= oui
fertilisation	Fertilisation des greens (1ha mais Agrostis stolonifera exigeant en azote): ne pas dépasser 180/60/190 annuel, organique ou minéral enrobé et 35U d'N par apport + biostimulant	0=non; 100= oui (à minorer du double du nombre d'unités N/P/K excédentaires)
fertilisation	Fertilisation des fairways (15ha): ne pas dépasser 90/20/45, organique ou minéral enrobé. Pas plus de 50U d'N par apport	0=non; 100= oui (à minorer du double du nombre d'unités N/P/K excédentaires)
fertilisation	Fertilisation des départs (1ha): ne pas dépasser 100/20/55, organique ou minéral enrobé. Fractionner au moins en 2	0=non; 100= oui (à minorer du double du nombre d'unités N/P/K excédentaires)
fertilisation	Pas de fertilisation ni de phytosanitaires sur roughs	0=non; 100= oui
phytosanitaires	enregistrement des traitements phytosanitaires et fertilisants	0=non; 100= oui
phytosanitaires	calcul annuel de l'indicateur phytosanitaires de l'INRA "I-phy"	100= note globale //10; diminuer de 20 par point déficitaire
phytosanitaires	non utilisation des produits demandant un délai de rentrée (c'est-à-dire période d'interdiction d'accès à la surface traitée)	0= si plus de 2 produits; 50= 1 produit; 100= 0 produit
phytosanitaires	non utilisation de produits à ZNT>5m et respect de la zone tampon de 5m actuellement observée	0=non; 100= oui
phytosanitaires	Contre les dégâts de la faune (rongeurs, gibier...), mise en œuvre de répulsifs ou de lutte physique (barrière, piégeage)	0= non; 100= aucune lutte chimique (notamment poisons)
phytosanitaires	Contre les maladies fongiques du green, maintenir verticutage, sablage et arrosage tôt le matin	0=non; 100= oui
phytosanitaires	Pas de fongicide hors du green, pas de traitement systématique sur green	0=non; 100= oui
phytosanitaires	consommation annuelle de désherbant total /débroussaillant; majoration de 10% si désherbage chimique sur les surfaces minérales après acquisition du désherbeur alternatif.	dose désherbant total

L'étude prévue en 2014 vise à faire le point sur l'atteinte des objectifs et à actualiser les préconisations. Les conclusions seront rendues courant novembre 2014.

Proposition de la commission :
Présentation des conclusions de l'étude par le bureau d'études à la prochaine commission du 25 novembre en présence de l'exploitant du golf.

B4.3 Manger-fermier.fr

Depuis des années, la vallée a vu des projets visant à valoriser des produits fermiers locaux se multiplier. Certains avec succès : Cellier des montagnes, SICAVIM... D'autres non : atelier de découpe de viande, participation à la fromagerie du pays welche, croqu' terroir, petits déjeuners du terroir... Pourtant les élus du précédent mandat ont fait le constat que ces initiatives locales n'ont pas suffi pour :

- Garantir la pérennité de l'agriculture de montagne par sa diversification
- Faire connaître aux habitants la gamme disponible localement
- Faire profiter aussi les touristes de produits plus authentiques
- Apporter des produits frais et sains dans la restauration collective

Manger-fermier.fr vise à atteindre progressivement ces objectifs, en commençant par faire connaître les produits via un catalogue en ligne. La vingtaine de producteurs qui a constitué une association pour porter le projet propose de livrer les commandes passées en ligne soit à domicile, soit dans des points relais. Parmi les 250 produits, près de 120 sont proposés dans une offre conjointe pour simplifier la commande.

Le chiffre d'affaire est passé de 30 k€ la première année à 50 la deuxième, puis 25 la troisième.

Plusieurs formules d'ouverture aux professionnels ont été testées ou envisagées : goûter des crêches/périscolaires, partenariats avec collègues, essai d'offre touristique, livraison en entreprise, etc.

La CCVK a préparé le projet et accompagné les producteurs depuis 2011 : création du site (25k€), étude juridique (15k€) et plan de communication dont mission photos (25k€).

La gestion du site a été confiée à l'association de producteurs locaux « Produits fermiers pour tous », actuellement en difficulté, et qui ne se réunit plus depuis des mois. La CCVK est membre de droit du bureau de l'association (représentante Mme Chantal OLRV).

Proposition de la commission :

Constituer un groupe de travail et faire un point avec l'association de producteurs exploitant le site sur le projet et ses perspectives.

B4.4 Restauration collective : contact avec les collègues

B4.4.1 Bilan de l'opération viande

Après une visite de ses abattoirs, organisée par le Département, à Cernay le 2 avril 2014, en compagnie d'une dizaine d'autres collègues, les responsables des cuisines des collègues de Kaysersberg et d'Orbey ont testé une commande groupée d'une carcasse entière répartie entre les deux restaurants : 135 kg à Kaysersberg (250 couverts) et 159kg à Orbey (420 couverts).

La viande, issue d'un jeune bovin de race Salers de 17 mois et 480 kg vif, a été livrée le 5 mai et consommée en plusieurs services jusqu'au 23 mai (3 services à Orbey, 4 à Kaysersberg), soit en 3-4 semaines pour un DLC de 5 semaines. La viande en pièces (steaks, bourguignon), a été servie en premier, le pot au feu en dernier.

Quantitativement, cela a nécessité de servir deux fois du bœuf en dernière semaine, ce qui est trop pour les convives.

Qualitativement, la très bonne qualité de la viande est soulignée. A Orbey, elle a notamment été accommodée dans la cadre de la semaine « étrangère » (pot au feu allemand et Carbonade belge).

Au niveau logistique :

- Bien que les abats n'aient pas été commandés, ils ont été livrés, mais refusés par les deux chefs.
- Le bulletin de livraison n'a pas donné satisfaction :

- le poids indiqué ne faisait pas ressortir clairement le poids de la viande (déduction faite des os et parements),
- le poids n'a pas été indiqué par type de pièce, ce qui a demandé aux chefs de relever une à une les caractéristiques des différents colis sous vides pour les rapprocher de la facture
- le délai de facturation était trop long (plus d'un mois)
- des précisions sur les prix sont demandées.

M. NEUVY, technicien qualité et sécurité alimentaire du Département du Haut-Rhin, prendra contact avec les abattoirs départementaux pour discuter de ces points.

Propositions de la commission :

Constituer un groupe de travail pour reprendre contact avec les collègues, vérifier l'implication de Manger-fermier, impliquer d'autres producteurs de la vallée, étudier les besoins à l'échelle intercommunale.

Organiser une visite de la cuisine centrale d'Ungersheim pour une délégation de membres de la commission.

C. Divers

Prochaine commission : mardi 25 novembre à 17h30 à la salle du Conseil de la Mairie de Kaysersberg.

Afin de faciliter la programmation Gerplan 2015, il a été proposé aux membres de la commission de faire part de leurs suggestions d'actions par thématiques du Gerplan.

Il a également été demandé de renvoyer leurs souhaits quant aux inscriptions aux différents groupes de travail :

- sensibilisation à l'environnement ;
- manger-fermier.fr ;
- restauration collective.

M. MULLER invite les Conseillers Communautaires à l'inauguration des nouveaux locaux du Cellier des Montagnes à Hachimette, le mercredi 19 courant à 18h00.

M. STOLL poursuit avec le compte-rendu de la Commission « Déchets » du 29 octobre dernier.

6.6 Commission « Déchets », rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président :
compte-rendu de la réunion du 29/10/2014

Ordre du jour

A. Point financier : service déchets 2014 et redevance 2015

B. Bilan technique actions 2014

C. Point sur les calendriers des tournées de collecte OMR et ouverture des déchèteries 2015

D. Projets et chantiers 2015

E. Divers

A. Point financier : service déchets 2014 et redevance 2015

La projection financière laisse apparaître pour 2014 un résultat positif. Ce résultat positif permettra d'engager une partie des investissements pluriannuels, sans augmentation des tarifs de la redevance pour 2015.

Les tarifs de la redevance 2015 « ordures ménagères » seront identiques aux tarifs appliqués en 2014.

Proposition de la commission : pas d'augmentation de la redevance pour 2015, application des tarifs de la redevance de 2014 pour 2015.

TARIFS BACS & SACS				
Tarifs au 01/01/2015				
PART FIXE (annuelle)	83.23			
PART VARIABLE				
Tarif du litre d'OMR	0.04139			
Bacs	80L	120L	240L	360L
Location bac (annuelle)	9.00			
Option verrou (annuel) - Pdt 3 ans	12.00			
Prise en charge par le camion (par levée)	1.10			
Tarif au volume (par levée)	3.31	4.97	9.93	14.90
Tarif (par levée)	4.41	6.07	11.04	16.00
Facturation bac non restitué après déménagement HV (<i>Décision n°073/2011-OM du 29/09/2011</i>)	20.00	22.00	27.00	41.00
Facturation déplacement agent pour récupération bac (<i>Décision n°072/2011-OM du 29/09/2011</i>)	20.00			
Sacs	30L		50L	
Prix d'achat	0.075		0.125	
Tarif au volume	1.242		2.070	
Tarif de la pièce	1.32		2.19	
PAV automatisés OMR	1.24			
TARIFS DIVERS				
Rédition badge accès déchèterie (perte, vol...)	2.00			
Non restitution badge (déménagement HV, maison retraite, colocation...)	2.00			
Carte temporaire accès déchèterie (coût mensuel)	11.04			
Rédition badge accès PAV OMR (perte, vol...) (<i>Décision n°010/2011-OM du 24/02/2011</i>)	10.00			
Non restitution badge PAV OMR (déménagement hors vallée, maison retraite, colocation...) (<i>Décision n°010/2011-OM du 24/02/2011</i>)	10.00			
Redistribution clé conteneur	2.00			
Non restitution clé (déménagement HV, maison retraite, colocation...)	2.00			

TARIFS BIODECHETS			
Redevance (existants en 2009)	redevance payée en 2014		
Nouveaux arrivants	259.84 euros par bac de 240L		
TARIFS COMPOSTEURS			
360L (Décision n°009/2011-OM du 24/02/2011)	22.00		
575L (Décision n°009/2011-OM du 24/02/2011)	28.00		
DECHETERIE : DEPOTS EFFECTUES PAR LES PROFESSIONNELS			
Type déchets acceptés	0.25 m ³	0.50 m ³	1 m ³
Cartons	0.87	1.73	3.35
Métaux	0.87	1.73	3.35
Bois	6.92	13.85	27.59
Encombrants	11.04	22.07	44.15
Gravats	4.22	8.33	16.55
Végétaux	4.22	8.33	16.55

B. Bilan technique actions 2014

La commission « Déchets » a proposé, lors du Conseil de Communautaire du 4 février 2014 cinq actions dont deux prioritaires. Elles se présentent comme suit :

PROPOSITION BUDGET 2014	N°	Type de prestation	DETAIL	Montant provisionné € TTC	Montant dépensé TTC
PROGRAMME DE REHABILITATION DU RESEAU DE DECHETERIES DE LA CCVK	0	Étude et travaux	Réhabilitation du réseau de déchèteries	20 000 €	<u>Non réalisée</u> Action annulée
PROGRAMME D'INSTALLATION DE PAV TRI ENTERRES SUR LA CCVK	0	Étude et travaux	Création de point tri sur deux années	470 000€	459 335 € (en cours, non soldé)
TRI SELECTIF	1	Achat	Acquisition de bennes tri de 30 m3 ET 4m3 (standard aérien)	20 000 €	<u>Non réalisée</u> Action annulée
PROGRAMME PAV OMR INCITATIF FRELAND	1	Étude et travaux	Implantation des nouveaux points sur la commune de Fréland (estimation 3 points)	60 000€	<u>Non réalisée</u> Reporté à 2015
GARAGE OM	1	Travaux	Réhabilitation de la fosse de l'aire de lavage	5 000 €	5 000€(En cours, non soldé)
TOTAL investissement OM 2014				580 000 €	464 335 €

Le programme de réhabilitation des déchèteries a été modifié suite à la décision du conseil du 19 juin 2014, qui annule le projet de création d'une déchèterie unique au profit d'un réseau de déchèteries, constitué d'une déchèterie principale située à Kaysersberg et de deux déchèteries « satellites » situées à Orbey et à Sigolsheim.

C. Point sur les calendriers des tournées de collecte OMR et Ouverture des déchèteries 2015

C1. Jour de rattrapage de la collecte en décembre 2014

Le 25 décembre 2014 étant un jour férié (Noël) la collecte des OMR se fera le samedi 27 décembre 2014. L'information sera communiquée par voie de presse, un affichage sera mis en place en déchèteries, et l'information sera diffusée sur le site internet de la CCVK. Les communes pourront éventuellement informer les usagers par le biais des bulletins municipaux.

C2. Fermeture exceptionnelle des déchèteries

Les membres de la commission acceptent que les déchèteries de Kaysersberg et d'Orbey soient exceptionnellement fermées les mercredis 24 et 31 décembre 2014.

C3. Calendrier des tournées de collecte 2015

Pas de modification sur le calendrier des tournées de collecte OMR, mais une réflexion sur l'optimisation de la collecte sera menée en 2015 (suppression des difficultés de collecte sur le territoire). La CCVK propose de conserver le calendrier des collectes d'ordures ménagères pour l'année 2015 comme suit :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
LABAROCHE BIODECHETS	LAPOUTROIE + LE BONHOMME KAYSERSBERG	ORBEO Ecarts + FRELAND SIGOLSHEIM - KIENTZHEIM	ORBEO Centre + HACHIMETTE AMMERSCHWIHR + KATZENTHAL	Rattrapage tournée OM

Proposition de la commission : Avis favorable sur le maintien du calendrier des tournées de collecte d'OMR pour 2015.

C4. Les jours de rattrapage de la collecte OMR en 2015

Pour l'année 2015, le calendrier de report des jours fériés se présente comme suit :

Jours fériés	Jours de rattrapage
Jeudi 1er janvier 2015 (Jour de l'an)	Vendredi 2 janvier 2015
Lundi 6 avril 2015 (Pâques)	Vendredi 10 avril 2015
Jeudi 14 mai 2015 (Ascension)	Vendredi 15 mai 2015
Lundi 25 mai 2015 (Pentecôte)	Vendredi 29 mai 2015
Mardi 14 juillet 2015 (Fête Nationale)	Vendredi 17 juillet 2015
Mercredi 11 novembre 2015 (Armistice)	Vendredi 13 novembre 2015

Rappel :

La collecte des biodéchets s'effectuera le lendemain du lundi férié avant la collecte des ordures ménagères.

C5. Horaires d'ouverture des déchèteries

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
SIGOLSHEIM				9h-12h	9h-12h	9h-12h
KAYSERSBERG		14h-18h ou 14h-17h*	14h-18h ou 14h-17h*		14h-18h ou 14h-17h*	9h-12h 13h30-18h ou 13h30-17h*
ORBEO		14h-18h ou 14h-17h*	14h 18h ou 14h-17h*		14h-18h Ou 14h-17h*	9h-12h 13h30-18h ou 13h30-17h*

(*) Horaires d'hiver, fermeture à 17h

La CCVK propose les horaires d'ouverture des déchèteries pour 2015 (tableau ci-dessus), avec une fermeture des déchèteries à 17h, du 1^{er} novembre 2015 au 29 février 2016 (horaires d'hiver). Pendant cette période (nov 2015 - fév 2016), un seul agent d'exploitation assurera le service les mardis et mercredis après-midi uniquement, deux agents les autres jours. Ce choix se justifie dans le cadre d'une optimisation d'exploitation pendant la période hivernale. Faible fréquentation en déchèteries.

Cas particulier des périodes de travaux de la réhabilitation du réseau de déchèteries :
A la demande des membres de la commission, durant cette période de réfection des déchèteries, les horaires d'ouverture des déchèteries en activités seront proposés à la commission pour validation.

Proposition de la commission : Avis favorable pour le maintien des horaires d'ouverture des déchèteries pour 2015.

D. Projets et chantiers 2015

PROPOSITION BUDGET 2015	N°	Type de prestation	DETAIL	Montant € TTC
PROGRAMME DE REHABILITATION DU RESEAU DE DECHETERIES DE LA CCVK	0	Étude et travaux	Réhabilitation du réseau de déchèteries, projet sur deux ans (2015-2016)	1 128 000 €
PROGRAMME D'INSTALLATION DE PAV TRI ENTERRES SUR LA CCVK	0	Étude et travaux	Création de points tri supplémentaire pluriannuel, projet sur deux ans, 1 ^{ère} tranche de travaux	390 000 €
TRI SELECTIF	1	Achat	Acquisition de conteneurs (standard aérien)	20 000 €
PROGRAMME PAV OMR INCITATIF FRELAND	1	Étude et travaux	Implantation des nouveaux points sur la commune de Fréland (estimation 3 points)	60 000 €
TOTAL investissement OM 2015 - 2016				1 598 000€

Le projet de réhabilitation du réseau de déchèteries est prévu sur 2 ans pour un montant de 1 128 000€, correspond au coût total du projet (hors déduction des subventions). La commission adopte les actions qui lui sont présentées (tableau ci-dessus).

Proposition de la commission : Avis favorable sur la proposition de programme d'investissement 2015-2016.

E. Informations diverses

E1. La collecte d'amiante ciment

Une collecte d'amiante a été effectuée à la déchèterie de Kaysersberg les matins des mercredi 22 et jeudi 23 octobre 2014. Cette collecte s'adressait exclusivement aux usagers privés et aux collectivités.

Résultat de la campagne :

Comparatif dépôts d'amiante 2012-2014

Année	Nombre d'usagers	Quantité déposée
2012	29	13 tonnes
2014	37	11.455 tonnes

Estimation du coût de l'opération

Coût de l'opération	5 786 € (TTC)
Participation des usagers (0.25€ / kg)	2 864 €
Subvention ADMD	1 000 €
Reste à la charge de la CCVK	1 922 €

(Il s'agit de montants estimés et non définitifs)

E2. PAV tri sélectif enterrés

En 2012, la CCVK s'est engagée à implanter un ensemble de points de tri sélectif accessibles dans chaque commune. Ces points sont composés de deux conteneurs papiers de 5m³ et d'un conteneur verre de 4m³. En 2013, une réflexion plus large a été engagée afin de satisfaire une exploitation optimum de la collecte du tri sélectif, en adaptant le nombre de conteneurs sur chaque site. Actuellement toutes les communes de la vallée en sont équipées et 12 sites sont en service.



ORBÉY



LABAROCHE

E3. N°126/2014-FI : Sollicitation du Conseil général du Haut-Rhin pour le versement d'une aide financière au titre des projets d'intérêt local, dans le cadre du déploiement de conteneurs enterrés de collecte sélective de matériaux secs (*Point 6.6.1*)

Rappel :

Comme indiqué précédemment, la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg a engagé une démarche de mise en place, dans chaque commune, d'un point tri accessible aux personnes à handicap, constitué de conteneurs enterrés, pour la collecte sélective recevant les papiers/cartons/flacons plastiques/métaux et verres usagés.

L'objectif de cette opération est de satisfaire la réglementation d'accessibilité et de préparer l'évolution de la collecte sélective. La programmation de l'opération est prévue sur deux ans.

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2014. Fort de son succès, et après une réflexion plus large, les communes membres ont souhaité l'installation de Points d'Apport Volontaire tri sélectif sur de nouveaux sites et la mise en place de panneaux

signalétiques d'information. Après recensement des demandes, 12 sites potentiels sont programmés en 2015-2016. La CCVK se chargera de :

- lancer un marché de « travaux de fouilles » pour l'implantation des conteneurs enterrés,
- lancer un marché de « fourniture et acquisition de conteneurs enterrés »,
- d'inscrire au budget « Ordures ménagères » d'investissement 2015, les dépenses liées à l'opération.

Coût de l'opération :

- Dépenses d'acquisition de matériel (conteneurs et signalisation) : 335 530 € HT.
- Dépenses liées aux travaux (Voirie-Réseau-Divers) : 174 000 € HT

Composition du dossier :

La demande d'aide financière sera composée des documents suivants :

- La délibération de l'établissement public,
- La note explicative de l'opération,
- La fiche descriptive du plan d'intérêt local

Proposition de la commission : Avis favorable au projet d'implantation de 12 nouveaux sites de points tri enterrés et de solliciter les cofinanceurs.

M. STOLL cède la parole au Président pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire :

- **décide de solliciter** les aides du Département du Haut-Rhin au titre des projets d'intérêt local et toute autre subvention auprès de tout cofinanceur potentiel ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration.

Le Vice-président poursuit le compte-rendu.

E4 N°127/2014-OM : Facturation des usagers des Trois-Epis sur le secteur d'Ammerschwih, dans le cadre de la prestation de collecte des ordures ménagères et services associés (*Point 6.6.2*)

Contexte :

Les Trois-Epis sont un hameau partagé entre les communes d'Ammerschwih, Turckheim et Niedermorschwihr. La collecte des OMR est réalisée, depuis de nombreuses années, par la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) en deux tournées (C2).

Cependant, une partie des Trois-Epis est situé sur le ban communal d'Ammerschwih et à ce titre, la CAC n'est pas autorisée à collecter sur ce territoire mais uniquement sur le périmètre de ses communes membres.

La CCVK a lancé un marché de prestation de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, de collecte et de traitement des déchets issus des points tri sélectifs, et de collecte en déchèteries au profit des habitants des Trois Epis situés sur le ban communal d'Ammerschwih.

Le marché a été attribué à la CAC, qui prévoit une facturation annuelle de la prestation à la CCVK.

La CCVK, facturera les usagers des Trois Epis (36 foyers recensés) dans les conditions suivantes :

- Contribution financière sous forme de facturation annuelle proportionnelle au volume de poubelle mis à disposition de l'utilisateur (privé ou professionnel) à compter du 1^{er} janvier 2014.

La facturation sera calculée en fonction du nombre de bacs mis à disposition et de leur volume dont le tarif par bac apparaît ci-dessous.

Volume	80 litres	120 litres	240 litres	1100 litres
Tarif	135 €	194 €	387€	1810 €

Règles de facturation

↳ Début de facturation

La facturation débute au jour de l'emménagement, dès le retrait de poubelle auprès des services de la CAC.

↳ Changements en cours d'année :

L'utilisateur peut, en cours d'année, changer de volume de bac. Tout usager demandant une modification du montant de la facture suite à un changement de volume, devra présenter le justificatif de changement de volume, fourni par le prestataire du marché (CAC) à la CCVK.

↳ Fin de facturation :

C'est la date de remise du justificatif qui sera prise en compte pour la proratisation de la facture (lendemain du jour de remise).

Les justificatifs pris en compte sont (liste non exhaustive):

- une copie de l'acte de décès
- une copie de l'état des lieux de sortie du logement ou copie du bail du nouveau logement
- un justificatif de cessation d'activité dans le cas d'un usager professionnel
- acte de vente
- attestation d'accueil en maison de retraite établie par l'établissement

NB : En l'absence de cet élément mettant fin à la facturation, les factures établies ne pourront faire l'objet d'une quelconque rectification et resteront à la charge de l'utilisateur.

Proposition de la commission : Avis favorable sur le mode de facturation.

M. STOLL cède la parole au Président pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration, les conditions de facturation et les tarifs appliqués aux usagers des Trois-Epis situés sur le ban communal d'Ammerschwihr, comme détaillés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Vice-président poursuit le compte-rendu.

E5. N°128/2014-OM : Candidature à l'Appel à projet « Territoire zéro-gaspillage, zéro-déchet » de l'ADEME (Point 6.6.3)

La Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg a, depuis 2010, conduit plusieurs actions visant principalement à réduire les ordures ménagères et à valoriser le tri. Suite à la mise en place de la redevance incitative et au Programme Local de Prévention des déchets, la Communauté de Communes a réduit la quantité de déchets à traiter de plus de 20% en 4 ans.

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie lance un nouvel appel à projet : « Territoire zéro-gaspillage, zéro-déchet » qui s'adresse aux territoires souhaitant engager une démarche exemplaire et participative de réduction, de réutilisation et de recyclage de leurs déchets.

La CCVK propose l'envoi d'un dossier à l'ADEME concernant le projet « Territoire zéro-gaspillage, zéro-déchet ».

Le projet comporte les axes suivants :

- Implication de tous les acteurs du territoire
- Rôle particulier de la collectivité vis-à-vis des citoyens
- Réduire au maximum les quantités produites des ménages et activités économiques
- Trier de manière optimale pour valoriser les déchets
- Accompagnement de l'ADEME sur 3 ans pour bénéficier d'un soutien financier

Les membres de la commission adhèrent à la proposition. Une délibération concernant la structure pilote devra être effectuée.

Proposition de la commission : Avis favorable à l'appel à projet « Territoire zéro-gaspillage, zéro-déchet ».

Le Vice-président cède la parole à M. MULLER pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration, la candidature de la CCVK à l'appel à projet « Zéro-gaspillage, zéro-déchet » de l'ADEME.

M. STOLL poursuit le compte-rendu.

E6. Déchets d'éléments d'Ameublement (DEA)

Le 28 octobre 2014, la 1^{ère} benne de collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement a été installée et mise en service sur la déchèterie de Kaysersberg.

Objectif : collecter 2 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement par mois.

Le Président donne la parole à M. REINSTETTEL pour le compte-rendu de la Commission « Rénovation énergétique des logements » du 29 octobre dernier.

6.7 Commission « Rénovation énergétique des logements », rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 29/10/2014

Avant d'aborder le compte-rendu de la Commission, il s'avère nécessaire de délibérer sur un point vu en Commission du 10 juillet dernier consacrée au bilan du programme sur le 1^{er} semestre 2014.

N° 129/2014-AG : Approbation de la candidature pour la mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique dans le cadre du Service Public de l'Efficacité Energétique en Alsace, proposé par la Région Alsace et l'ADEME (Point 6.7.1)

Contexte

Dans le cadre du programme de rénovation énergétique des logements de la Vallée approuvé par délibération n° 009/2014-AG du 20 février 2014, la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg souhaite notamment encourager les particuliers à réaliser des rénovations globales des logements, pour être capable d'atteindre les objectifs environnementaux et énergétiques (rappel : pour atteindre le facteur 4, il faut isoler au niveau « basse consommation » environ 160 logements d'avant 1975 dans la vallée chaque année).

Pour répondre à la problématique de la rénovation globale du logement, la Région Alsace a mis en place depuis plusieurs années le programme « Je Réнове BBC ». Or, ce programme s'achève en décembre 2014. Ainsi la Région Alsace et l'ADEME travaille sur la mise en place d'un nouveau dispositif dans le cadre d'un projet européen : le Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE).

L'objectif du SPEE est d'établir une structure juridique et financière afin de pouvoir rénover 1 000 maisons individuelles en Alsace par an d'ici mai 2017. Du point de vue des propriétaires de maisons individuelles, le SPEE leur permettra de bénéficier d'un accompagnement complet et d'un mode de financement adapté pour une rénovation globale et performante. Du point de vue des entreprises du bâtiment, le SPEE les encouragera à se former et à se structurer pour proposer une offre de rénovation énergétique performante à coût maîtrisé.

Grâce au SPEE, différents bénéfices pourront être visibles tels que :

- réduire durablement la précarité énergétique des ménages,
- réduire la dépendance des territoires aux énergies importées,
- favoriser l'investissement local, contribuer au maintien et au développement d'activités économiques et d'emplois non délocalisables,
- ou encore lutter contre le changement climatique.

Le SPEE est un acteur en lien direct avec les ménages, les artisans et entreprises du bâtiment, les collectivités territoriales et les institutions financières.

La Région Alsace et l'ADEME invitent les collectivités territoriales à créer des plateformes de rénovation énergétique locales. Celles-ci ont un rôle prépondérant dans le SPEE. En effet, elles seront l'unique interlocuteur local entre les particuliers souhaitant rénover leur maison individuelle, les professionnels du bâtiment et la structure régionale du SPEE.

Elles permettront sur leur territoire :

- D'assurer un service intégré au particulier ayant un projet de rénovation énergétique globale et performante afin de faciliter et d'accompagner le

passage à l'acte de rénovation notamment dans le cadre du mode de financement. Il s'agit notamment d'aider le particulier à avoir accès aux modes de financements proposés par le SPEE.

- De favoriser le développement d'une offre professionnelle de qualité à coût maîtrisé pour la rénovation globale et performante des maisons individuelles. Il s'agit notamment de mettre en œuvre le dispositif DORÉMI (Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles) en constituant des groupements d'entreprises.

La Région Alsace et l'ADEME proposent aux territoires volontaires de candidater avant le 30 novembre 2014 à la mise en place d'une plateforme de rénovation. Les territoires retenus recevront l'assistance de l'Institut négaWatt pour la mise en place de la plateforme notamment à partir de l'expérience du dispositif DORÉMI. Cette prestation d'accompagnement sera prise en charge en totalité par la Région Alsace et l'ADEME. L'engagement minimum de la CCVK dans la mise en œuvre des missions du SPEE est jusqu'à la fin de son programme de rénovation soit décembre 2016.

Le dossier de candidature doit présenter le projet de création d'une plateforme avec notamment :

- Un état des lieux : analyse des actions déjà menées par la collectivité
- La vision de l'articulation entre la plateforme et les dispositifs existants
- Le périmètre du territoire
- La motivation de la collectivité
- La mobilisation en interne à la collectivité

Dans le cadre de cette candidature, la CCVK s'engage à déployer sur son territoire le dispositif DORÉMI, qui correspond à une action mentionnée dans le projet politique de la CCVK. En effet, celui-ci avait mis en évidence la nécessité de travailler avec les acteurs susceptibles d'interagir avec le particulier : entreprises du bâtiment, banques, notaires, ...

Le dispositif DORÉMI consiste à mobiliser les entreprises du bâtiment via 3 modules de formation où elles seront encouragées à former des groupements d'entreprises pour qu'ils proposent de la rénovation énergétique globale et performante. Le module 1 de la formation, d'une durée de 3 jours, apportera aux entreprises la logique du projet et des éléments fondamentaux sur les choix techniques, l'économie et l'organisation proposée pour répondre aux enjeux de la rénovation thermique. Le module 2, accessible aux groupements d'entreprises, leur permettra, grâce à un accompagnement personnalisé par un expert, d'acquérir les compétences pour réaliser un état des lieux architectural et technique, construire une proposition technico-commerciale pertinente. Le module 2 est répété sur 3 ou 4 chantiers pédagogiques afin que chaque groupement formule plusieurs offres commerciales sur des cas pédagogiques réels. Enfin, le module 3 apporte aux groupements les meilleures réponses techniques et organisationnelles aux situations-problèmes rencontrées sur le chantier pédagogique et comment articuler au mieux l'intervention des différents corps de métiers au sein du groupement. Le chantier pédagogique utilisé est le même que celui analysé en module 2, après une validation de l'offre commerciale par le maître d'ouvrage. Le module 3 est répété 2 fois, de telle sorte que chaque groupement réalise 2 chantiers pédagogiques accompagnés au cours de leur formation.

NB : en fonction du règlement d'attribution des primes de la CCVK, des primes pourront être versées aux maîtres d'ouvrage sélectionnés comme chantiers pédagogiques.

Le principe du financement par la CCVK du reste à charge pour les entreprises sur les modules 1 et 2 est proposé dans le cadre de l'enveloppe pluriannuelle allouée au programme de rénovation énergétique des logements de la Vallée. Pour une question d'objectif de résultat, le financement sera proposé aux entreprises participant à la formation, qu'elles soient de la vallée ou d'ailleurs. Toutefois, les entreprises de la vallée seront prioritaires sur les entreprises extérieures du territoire pour l'inscription à la formation.

Une instance régionale définira les critères de sélection des groupements et des chantiers pédagogiques.

Un comité technique, dit COTECH, sera mis en place. Il sera notamment composé d'un élu de la CCVK, du formateur-action DORÉMI, de l'animateur territorial DORÉMI (ces 3 membres sont les opérationnels du COTECH) ainsi que des techniciens des partenaires régionaux. Il aura notamment pour mission d'appliquer les critères régionaux pour sélectionner les candidatures des maîtres d'ouvrage souhaitant participer au programme DORÉMI, et pour sélectionner les candidatures de groupements d'entreprises.

Un comité de pilotage, dit COPIL, sera mis en place pour piloter localement le dispositif. Le COPIL pourra être composé de membres de la commission de rénovation énergétique des logements de la vallée, les opérationnels du COTECH et éventuellement les financeurs du dispositif (Région Alsace et ADEME) et le représentant de la future structure porteuse du SPEE. Il aura notamment pour mission de faire remonter à l'instance régionale du SPEE les difficultés rencontrées, de définir les règles de fonctionnement, de suivre l'avancement et de définir des orientations.

Des invitations à d'autres membres pertinents pourront être faites selon les besoins pour éclairer les travaux du COPIL ou du COTECH.

Proposition

Considérant :

- La correspondance entre l'appel à projet et le programme de rénovation énergétique des logements de la vallée (cf. décision du 20 février 2014)
- La création du poste d'animateur et son conventionnement Région Alsace et ADEME
- L'opportunité que constitue cet appel à projet sur l'expérimentation de nouveaux dispositifs incitatifs à la rénovation énergétique globale et performante

Le Vice-président cède la parole à M. MULLER pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire :

- **valide** la candidature de la CCVK à l'appel à projet de la Région Alsace « Plateforme locale de rénovation énergétique » ;
- **valide** le financement du reste à charge sur les modules 1 et 2 pour les entreprises participant à la formation DORÉMI ;
- **autorise** le Président à signer tout document relatif à la plateforme de rénovation énergétique.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration.

Le Vice-président poursuit avec le compte-rendu de la réunion du 29/10/2014.

Ordre du jour

- A. Charte d'entreprises
- B. DORÉMI : Le dispositif, session formation module 1, critères de sélection
- C. Règlement d'attribution des primes : Evolutions programme Habiter Mieux, L'après JRBBC
- D. Réflexion prise en charge coût formation entreprise
- E. Divers : Eco prêt à taux zéro, Animation hiver 2015, Courrier d'information

A. N° 130/2014-AG : Approbation de la charte d'entreprise dans le cadre du programme de rénovation énergétique des logements de la Vallée (*Cf. annexe 5*) (Point 6.7.2)

Contexte

Dans le cadre du programme de rénovation énergétique des logements de la Vallée approuvé en 2013, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg souhaite promouvoir la rénovation globale des logements, pour être capable d'atteindre les objectifs environnementaux et énergétiques (rappel : pour atteindre le facteur 4, il faut isoler au niveau « basse consommation » environ 160 logements d'avant 1975 dans la Vallée chaque année). Cette promotion ne peut se faire sans la mise en place d'actions destinées à la montée en compétence des entreprises locales du bâtiment.

Cette montée en compétence des entreprises est possible grâce à des formations, notamment via la mention RGE, Reconnu Garant de l'Environnement, sur laquelle des aides de l'Etat sont conditionnées (Eco prêt à taux zéro depuis le 1^{er} juillet 2014, crédit d'impôt transition énergétique à partir du 1^{er} janvier 2015). La mise en place de la charte d'entreprises de la Vallée permet de lister les entreprises locales possédant cette mention, et de valoriser les autres formations que celles-ci ont suivies. De plus, les entreprises pourront mettre en évidence le fait qu'elles travaillent en groupement d'entreprises suite à la formation DORÉMI (Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles).

La liste d'entreprises sera distribuée aux particuliers rencontrés par l'animateur de la plateforme de rénovation énergétique.

Proposition de la commission : Avis favorable pour la mise en place de la charte telle qu'elle a été présentée

M. REINSTETTEL laisse la parole au Président pour la procédure de vote.

VU la délibération du Conseil Communautaire n°009/2014-AG du 20/02/2014 approuvant le projet politique et les principes d'actions ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 13/11/2014 approuvant la candidature à l'appel à projet de la Région Alsace « Plateforme locale de rénovation énergétique » ;

VU le projet de charte d'entreprises proposée par la CCVK

M. STOLL propose l'établissement de 2 listes distinguant les entreprises détentrices de la mention RGE et celles qui ne l'ont pas.

Le Président ne le souhaite pas et répond que l'objectif de cette liste est de mettre en valeur les entreprises garantissant la qualité de leurs travaux et permettant aux particuliers de bénéficier des aides publiques (crédit d'impôt, éco-prêt à taux 0).

Mme Françoise GRASS souhaite connaître les conditions d'obtention de la mention RGE. Mme Lucie CAPELLE, animatrice « Energie » de la CCVK, explique qu'il existe différentes voies proposées par les fédérations (CAPEB, FFB, Qualibat) pour être labelisé RGE. Les entreprises doivent suivre une formation de 3 à 4 jours en moyenne à l'issue de laquelle elles doivent monter un dossier constitué notamment d'un chantier de référence qui fera l'objet d'un audit. Le coût de la formation est pris en charge à hauteur de 60% par EDF, dans le cadre d'une convention nationale.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la charte d'entreprises de la vallée dans le cadre du programme de rénovation énergétique, tel qu'elle figure en annexe.
- **autorise** la diffusion de la liste des signataires.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration.

Le Vice-président poursuit le compte-rendu.

B. DOREMI

B1. Le dispositif

Le dispositif DORÉMI (Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles) encourage la rénovation globale et performante des maisons individuelles. Pour ce faire, les entreprises du bâtiment sont formées via 3 modules de formations pour :

- Compléter leurs compétences dans la rénovation globale et performante
- Acquérir des outils techniques de simplification, notamment grâce aux Solutions Techniques de Référence.
- Les encourager à former des groupements d'entreprises, pilotés par une entreprise du groupement. Le pilote peut être rémunéré par le travail qu'il fournit en tant qu'interlocuteur unique entre les entreprises et le maître d'ouvrage.
- Optimiser la rentabilité du chantier, avec un objectif de 300€TTC enveloppe et ventilation/m². Cet objectif est à atteindre sans toucher à la marge des entreprises.

Au cours de la formation, les groupements d'entreprises sont informels, mais suite à la formation, ils peuvent définir une structure juridique. Il est important que les conséquences liées à des travaux réalisés par un groupement d'entreprises soient expliquées à celles-ci lors d'une réunion d'information par exemple.

Selon le schéma des étapes principales pour la mise en place du dispositif, il faut maintenant mobiliser les entreprises pour qu'elles participent au module 1 de la formation.

Les partenaires du dispositif (FFB, CAPEB, CMA, ...) sont rencontrés au niveau régional dans le cadre du SPEE (Service Public de l'Efficacité Energétique).

Les objectifs pour les 3 modules de formations sont les suivants :

- L'inscription de 20 entreprises pour participer au module 1
- La candidature de 3 groupements suite au module 1
- La réalisation de 3 offres commerciales par groupement dans le cadre du module 2
- La réalisation de 2 chantiers pédagogiques par groupement dans le cadre du module 3

Le public destiné aux modules de formation évolue au cours de celle-ci :

- Le module 1 est accessible à toute entreprise réalisant une partie de son activité dans le domaine de la rénovation énergétique
- Le module 2 est accessible aux groupements d'entreprises qui ont été retenus suite à leur candidature
- Le module 3 est accessible aux mêmes groupements que pour le module 2, à la seule différence que chaque entreprise des groupements doit maintenant avoir la mention RGE.

Quelques chiffres ont été rappelés : la CCVK compte environ 4 000 maisons individuelles construites avant 1975. Avec un rythme de croisière atteint dès 2020 pour la rénovation globale des maisons, il faudra rénover 160 maisons du territoire par an pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement. Un groupement peut rénover entre 10 et 15 maisons par an. Ainsi, il faudrait former entre 11 et 16 groupements d'entreprises au sein de la Vallée de Kaysersberg pour respecter les objectifs des 160 maisons rénovées globalement par an.

B2. Session formation Module 1

Le module 1 est constitué de 3 jours de formation, dont 2 jours en salle et 1 jour sur un plateau technique.

Il est proposé d'organiser les 3 jours de formation non consécutifs, pour ne pas obliger les entreprises à bloquer leur activité pendant 3 jours sur une seule semaine. Ainsi, dans la mesure du possible, les 3 jours seront répartis sur 3 semaines consécutives (par exemple : vendredi 16, vendredi 23 et vendredi 30 janvier 2015).

Le nombre de places étant limité, il est proposé que les entreprises de la Vallée de Kaysersberg soient prioritaires. Toutefois, si les inscriptions ne sont pas complètes uniquement avec les entreprises du territoire, il faudra ouvrir vers d'autres territoires l'accès à cette formation.

Il a été demandé à la commission de se positionner sur le territoire vers lequel l'accès à la formation sera fait.

Proposition de la commission : Avis favorable pour donner la priorité aux entreprises de la vallée puis d'ouvrir l'accès à la formation aux entreprises du Grand Pays de Colmar afin d'atteindre le maximum de 20 inscriptions.

Les deux jours en salles seront réalisés à la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg. Le dernier jour sera réalisé sur un plateau technique qui devra répondre à un cahier des charges fourni par le SPEE.

Proposition de la commission : Avis favorable pour donner la priorité à un plateau technique de Colmar s'il peut répondre au cahier des charges, sinon le dernier jour aura lieu au pôle d'éco-construction de Fraize.

B3. Critères de sélection

Des critères de sélection pour les groupements ou pour les maisons candidates à devenir un chantier-pédagogique seront définis au niveau régional par le SPEE.

Voici toutefois la liste des compétences obligatoires qui doivent être présentes au sein d'un groupement pour déposer une candidature :

- Isolation intérieure et plancher bas
- Isolation extérieure sous enduit
- Isolation extérieure sous bardage
- Isolation toitures et planchers hauts
- Etanchéité à l'air
- Menuiseries extérieures et occultations
- Ventilation mécanique
- Chauffage/ECS/Régulation
- Electricité

Le pilote du groupement doit être identifié lors de la candidature du dit-groupement.

Voici un exemple des critères appliqués dans la Drôme lors de l'expérimentation du dispositif DORÉMI pour la sélection des maisons :

- Date de construction : avant 1975 (logement très peu ou pas isolé)
- Occupation : logement habitable ou proche de l'être, pas trop exotique. Pas de "grange", "ruines", monuments historiques..., qui requièrent une maîtrise d'œuvre.
- Résidence principale
- Entreprises : elles travaillent en groupement, le maître d'ouvrage s'engage à lancer les travaux avec l'ensemble du groupement
- Maison individuelle, maison de village ou tout petit collectif (2-3 logements).
- Isolation : rénovation globale et performante ; si possible toiture, murs et fenêtres, mais aussi chauffage et ventilation.

C. Règlement d'attribution des primes : Evolutions programme Habiter Mieux, L'après JRBB

C1. Evolutions programme Habiter Mieux

Depuis le mois de juillet 2014, le programme Habiter Mieux n'aide plus les dossiers des ménages aux revenus modestes. De plus, les dossiers traités depuis juillet ne seront engagés qu'en 2015, grignotant ainsi la future enveloppe de 2015 du programme.

En 2015, le programme Habiter Mieux change d'opérateur, l'ARIM sera alors remplacé par la SERM (Société d'Équipement de la Région Mulhousienne).

Il n'y a encore aucune information sur le niveau des aides du programme en 2015, ni sur son ouverture aux ménages modestes.

Lors de la dernière commission, une réflexion sur une modification de la prime de 500 € avait eu lieu, car le montant n'est pas incitatif pour la réalisation de travaux de

rénovation globale. La décision avait alors été repoussée à une date ultérieure où les niveaux des aides pour 2015 seraient connus.

Proposition de la commission : Avis favorable pour un maintien de la prime de 500€ sans autres conditions en attendant les prises en charge du programme en 2015.

C2. L'après JRBBC

Le programme Je Rénove BBC se termine définitivement au 31 décembre 2014.

La Région Alsace et l'ADEME travaillent sur le SPEE (Service Public de l'Efficacité Energétique) pour remplacer JRBBC. Le SPEE soutient de manière générale les rénovations globales et performantes.

Ainsi, le déploiement du dispositif « DORéMI » pourrait permettre de remplacer le programme JRBBC sur la partie des maisons individuelles construites avant 1975.

Enfin, le label « BBC-effinergie Rénovation » pourrait compléter le dispositif DORéMI au niveau de l'éligibilité des maisons.

Les chiffres nationaux ont été donnés à titre d'information : depuis 2009, il y a eu 119 demandes de labellisations de maisons individuelles dans le secteur diffus, avec 52 labellisations obtenues.

Intégrer le label « BBC-effinergie Rénovation a levé de nombreuses questions telles que l'attribution ou non d'une prime à un ménage ayant déjà fait faire les travaux de rénovation et qui demande le label pour obtenir la prime de la CCVK.

Il a été proposé par un membre de la commission de mettre un pourcentage sur le montant des travaux réalisés avec un plafond maximal pour la prime. La définition des travaux a été complétée par : les travaux de fourniture et pose pour l'isolation et les menuiseries, mais uniquement la fourniture des équipements (chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation). Il s'agit des mêmes travaux pris en compte dans le calcul du crédit d'impôt développement durable.

Proposition de la commission : Avis favorable pour modifier le règlement d'attribution des primes en ajoutant le dispositif DORéMI et le label BBC-effinergie Rénovation. La prime pour le label « BBC-effinergie Rénovation sera de 30% sur le montant TTC des travaux énergétiques réalisés entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2016 avec un plafond de 5 000 €.

N° 131/2014-AG : Annulation et remplacement de la décision n°010/2014-AG du 20/02/14 portant sur le règlement d'attribution des primes versée par la CCVK dans le cadre du programme de rénovation énergétique des logements de la Vallée (Cf. annexe 6) (Point 6.7.3)

Compte-tenu de tous ces éléments, il s'avère nécessaire d'apporter des modifications sur les modalités d'attribution des primes versées par la CCVK dans le cadre du programme de rénovation énergétique, puisque le programme partenaire « Je Rénove BBC » est clôturé au 31 décembre 2014. La CCVK a modifié le règlement d'attribution afin d'apporter les précisions relatives aux nouveaux dispositifs partenaires.

Le Vice-président cède la parole à M. MULLER pour la procédure de vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°009/2014-AG du 20/02/2014 approuvant le projet politique et les principes d'actions ;

VU le projet de règlement d'attribution de subventions proposé par la CCVK ;

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration, d'abroger le règlement approuvé par la délibération n° 010/2014-AG du 20/02/2014 au 31/12/2014 **et de le remplacer** à compter du 1^{er} janvier 2015 par le nouveau règlement d'attribution des primes, tel qu'il figure en annexe.

Le Vice-président poursuit le compte-rendu.

D. Réflexion prise en charge coût formation entreprise

Un estimatif des coûts pour le module 1 et pour le module 2 a été donné, sur la base des coûts constatés dans la Drôme :

Le module 1 coûte 9 900 € par session, avec 20 inscrits. Sachant qu'il est probable de devoir faire 2 module 1 afin d'atteindre l'objectif des 3 groupements d'entreprises.

Le module 2 coûte 3 400 € par devis de groupement d'entreprises, or si l'objectif est de former 3 groupements, le module 2 coûte au total 30 000 €.

Ainsi, une hypothèse avec 1 module 1 et 3 modules 2 représente une enveloppe de 40 000 €, tandis qu'une hypothèse avec 2 modules 1 et 3 modules 2 représente une enveloppe de 50 000 €.

Il faut monter environ 1 mois avant la formation, les dossiers de prises en charge des coûts de formation pour les entreprises. Or, les OPCA (Organisme paritaire Collecteur Agréé) vont modifier les taux de prise en charge pour 2015. Ainsi, il est impossible d'indiquer aujourd'hui aux entreprises quel sera leur reste à charge suite au module 1 ou au module 2.

Ne pas connaître cette information est un frein à l'inscription d'une entreprise au module 1. Il est donc proposé à la commission de financer par la CCVK le reste à charge du coût des modules 1 et 2 pour les entreprises. Cette enveloppe budgétaire sera prélevée de l'enveloppe des primes aux travaux du programme de rénovation énergétique.

Une nouvelle question a été posée en lien avec le financement du reste à charge : faut-il se limiter aux entreprises de la Vallée de Kaysersberg ou à toutes les entreprises inscrites au module 1 et éventuellement au module 2 ?

Proposition de la commission : Avis favorable pour financer le reste à charge du coût des modules 1 et 2 pour les entreprises inscrites aux modules organisés par la CCVK, qu'elles soient de la Vallée de Kaysersberg ou non.

E. Divers

E1. Eco prêt à taux zéro

Il est rappelé que la CCVK mène en parallèle deux actions permettant à un particulier de bénéficier d'un éco prêt à taux zéro : la rénovation énergétique et l'assainissement. Toutefois, il est important de rappeler que l'éco prêt de 20 000 € ou de 30 000 € pour

des travaux de rénovation énergétique n'est pas compatible avec l'éco prêt de 10 000 € pour l'assainissement. Les services de la CCVK respectivement en charge de la rénovation énergétique et de l'assainissement en informeront les usagers qui les consultent.

E2. Contacts

Un courrier d'information pour présenter le service public a été envoyé à 1038 propriétaires de maisons construites avant 1975 sur 4 communes tests. Le courrier a généré 23 contacts sur les 167 au total. Le courrier sera envoyé dans les semaines qui viennent aux 6 autres communes (3000 propriétaires environ).

E3. Animation

Il est rappelé que des animations sur le thème de la thermographie seront organisées au mois de février sur les 10 communes. Il manque certaines informations sur l'heure et la salle où la dernière partie de la nuit de la thermographie sera organisée pour certaines communes.

Commune	Jour	Heure	Salle	Inscrits
Ammerschwyr	Lundi 9 février	19h	A définir ultérieurement	
Fréland	Mardi 17 février	19h	Salle des fêtes	3
Katzenthal	Jeudi 12 février	19h	Salle des fêtes	
Kaysersberg	Mercredi 18 février	19h	Badhus (étage)	
Kientzheim	Mercredi 11 février	19h	Salle de la mairie	4
Labaroche	Vendredi 20 février			2
Lapoutroie	Vendredi 13 février	19h	Salle des Ventes	11
Le Bonhomme	Lundi 16 février			
Orbey	Jeudi 19 février	19h	Maison forestière des Basses Huttes	
Sigolsheim	Mardi 10 février	19h	A. Zeller	1

Mme Françoise GRASS indique que les contraintes imposées aux particuliers doivent être transposées aux collectivités.

La prochaine commission est définie au mercredi 17 décembre, avec déjà 2 points à l'ordre du jour :

- L'argumentaire pour convaincre le particulier à réaliser des travaux
- DORÉMI Module 1 : point sur les inscriptions

M. MULLER cède la parole à Mme THOMANN qui indique que le compte-rendu de la Commission « Affaires scolaires » est consultable sur le site Intranet de la CCVK au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/affaires-scolaires.htm>

6.8 Commission « Affaires scolaires », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 04/11/2014

La 1^{ère} réunion de la commission s'est déroulée le 4 novembre courant et a permis à toutes les communes représentées de faire le point et d'échanger sur leurs modalités de mise en œuvre des Nouvelles Activités Périscolaires.

Le Président poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

7.1 Marchés et avenants - Liste des marchés conclus en 2014

ANNEE	N° DU MARCHÉ	OBJET	DATE DU MARCHÉ	MONTANT HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE
2014	D0006/01	PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX LOT 01 ESPACE NAUTIQUE ARC EN CIEL	26/09/2014	82 866.42 €	SAMSIC SAS
2014	D0006/02	PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX LOT 02 COSEC ORBEY	26/09/2014	29 765.52 €	SAMSIC SAS

7.2 Encaissement des indemnités de sinistres

Service	Lieu	Objet	Date du sinistre	Coût	Remboursement
OM	déchèterie Sigolsheim	barrière tordue par le passage d'un véhicule d'un particulier	05/07/2014	Adémi Pesage : 930,00€ TTC	groupama : 197,36€ perçu le 23/09/14 franchise de 732,64€
OM	camion 901XY68	pare-brise cassé	23/07/2014	CATRA : 726,00€ TTC	groupama : 726,00€ perçu le 25/09/14

8. Informations et divers

8.1 Communication des représentants de la CCVK aux syndicats et autres organismes

8.1.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB) : Compte-rendu du Comité Syndical du 06/11/2014

Le Comité Syndical du SMALB s'est réuni le 6 novembre courant pour aborder notamment les derniers points nécessaires au démarrage de la saison hivernale 2014/2015. Le Comité a approuvé :

- la création de 4 postes saisonniers à temps complet et d'un poste saisonnier à temps non complet de pisteuse-secouriste
- la création d'un poste saisonnier à temps complet pour assurer le poste de caissier

- la prise en charge des frais de formation des différents pisteurs, amenés à intervenir sur la station,
- la convention de mise à disposition d'un pisteur-secouriste à la CC du Val d'Argent pour le site des Bagenelles,
- l'approbation des tarifs « Ski Alpin » et « Ski de Fond »

De plus, le Comité a abordé divers points concernant l'octroi de subventions et sponsoring. Ainsi, le Ski Club du Bonhomme a obtenu une participation de 1 180 € pour la saison 2013-2014, le Lac Blanc Ski Nordique une participation de 420 € pour la saison 2012-2013 et une participation de 620 € pour la saison 2013-2014.

De même, le partenariat avec le Team VTT Lac Blanc a été reconduit pour la saison 2015

(6 500 €) et un nouveau partenariat avec M. Romain HEINRICH a été approuvé à hauteur de 1 500 € par an, pendant 4 ans sous réserve de sa participation aux Jeux Olympiques de Pyeong Chang en 2018.

Enfin, le Comité a validé le principe du recours à la Délégation de Service Public pour la gestion du Sentier Pieds Nus et a autorisé le Président à engager la procédure de publicité en vue de recueillir les offres des candidats.

8.1.2 Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : Bureau Syndical et Comité Syndical du 07/11/2014

M. MULLER donne la parole à M. KUSTER, représentant de la CCVK au Comité Syndical du PNRBV.

Le 7 novembre courant, se sont tenus un Bureau syndical et un Comité syndical à Gérardmer.

L'ordre du jour du Bureau portait notamment sur la candidature « TEPOS », les projets d'aménagement, mise en place des commissions et des délégations, mutualisation avec l'OT de la Vallée de Munster des missions d'accueil à la Maison du Parc.

L'ordre du jour du Comité syndical portait, quant à lui, sur l'installation des commissions, les délégations aux vice-présidents et aux représentants du Parc dans les différentes instances et sur le programme d'actions.

8.1.3 Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE) : Informations sur prochain Comité Directeur du 18/11/2014 (Modification des statuts)

Un Comité Directeur se tiendra le 18 novembre 2014 à 17h30 à la station d'épuration de Colmar qui portera notamment sur la modification des statuts du SITEUCE.

Pour mémoire, lors de sa séance du 16/04/2014, le Conseil Communautaire a désigné 3 représentants titulaires, à savoir : MM. Guy JACQUEY, Jean-Jacques GRANDJEAN et Joseph FRITSCH.

Les nouveaux statuts prévoient de rapporter le nombre de titulaires à 2 et d'élire 2 suppléants (calculé en fonction du nombre total d'habitants des communes raccordées – Ammerschwihr (1 939 hab.), Kaysersberg (2 786 hab.), Kientzheim (781 hab.) et Sigolsheim (1 236 hab.), soit un total de 6 742 hab.).

De plus, le SITEUCE a demandé à la CCVK de privilégier l'élection de représentants issus des communes raccordées.

Ce point sera mis à l'ordre du jour de la séance du 22 janvier 2015.

8.2 Etude d'organisation de la structure touristique du GPC

Le Comité de pilotage de l'étude d'organisation de la structure touristique du Grand Pays de Colmar, composé des Présidents de Communautés de Communes et d'Offices de Tourisme, s'est réuni le 12 novembre 2014.

A cette occasion, une majorité de territoires du Grand Pays de Colmar s'est exprimée en faveur de la création, à l'horizon 2019, d'un Office de Tourisme de destination qui fusionnera l'ensemble des 9 structures existantes.

Le Comité de pilotage a également validé les propositions d'actions de préfiguration qui devront se réaliser en 2015 et 2016 et notamment, la création d'un site internet de promotion du territoire unique et la fusion des 4 plateformes de commercialisation existantes (OT de Colmar, Vallée de Kaysersberg, Pays de Ribeauvillé-Riquewihr, Vallée de Munster). Les propositions du Comité de pilotage seront soumises à l'approbation du Collège des Présidents du 11 décembre prochain.

8.3 Réunion d'information sur les coopératives d'activités et d'emploi du 10/12/2014

Une réunion d'information sur les coopératives d'activités et d'emploi (développement de l'économie sociale et solidaire) se tiendra le mercredi 10 décembre 2014 de 9h à 12h à la CCVK.

Il s'agit d'un projet organisé et soutenu par le Parc des Ballons des Vosges.

Les Mairies seront sollicitées pour diffuser l'information dans les services et commerces locaux (dépliants, affiches).

8.4 Calendrier des prochaines réunions

18/12/2014 : Bureau (élargi) consacré à faire un point d'avancement de toutes les commissions ou dossiers en cours

22/01/2015 : Conseil Communautaire

24 ou 31/01/2014 : Séminaire

26/02/2015 : Conseil Communautaire (Débat d'Orientation Budgétaire)

26/03/2015 : Conseil Communautaire (Budget Primitif 2015)

Le Président invite l'assemblée à s'exprimer. Personne ne demande la parole, il lève la séance à 19h50 et cède la parole à M. STOLL.

M. STOLL invite l'assemblée à l'inauguration du Marché de Noël : le vendredi 28 novembre prochain à 18h, départ place Gouraud.

Il invite ensuite l'assemblée à partager une collation préparée par l'association l'Atre de la Vallée.

Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance

N° de décision	Domaine	Rubrique	Objet
n°132/2014-AG	Administration Générale	Modification OJ	Approbation de la modification de l'ordre du jour
n°109/2014-AG	Administration Générale	PV approbation	Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 25 septembre 2014
n°110/2014-AG	Administration Générale		Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel sur le territoire des Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg et du Pays de Ribeauvillé
n°111/2014-AG	Administration Générale	Programme d'actions	Approbation du programme d'actions présenté par la CCVK au titre de l'appel à projet de développement local 2015 du Département du Haut-Rhin
n°112/2014-AG	Administration Générale	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	Prise de la compétence « plan local d'urbanisme » : approbation du principe du remboursement des dépenses engagées par les communes ayant déjà approuvé ou engagé une procédure de Plan Local d'Urbanisme dite « Grenelle »
n°113/2014-AG	Administration Générale	Ventes de terrains	Vente d'un terrain situé sur la commune d'Orbey à M. BARROS DE OLIVEIRA – Point ajourné
n°114/2014-AG	Administration Générale	Transports	Transports - Navette des Neiges de la Station du Lac Blanc : poursuite du service à compter de la saison 2014/2015 - Fixation des tarifs, approbation du plan de financement et approbation du règlement de service
n°115/2014-AG	Administration Générale	Transports scolaires	Transports scolaires RPI Katzenthal – Sigolsheim et périscolaire Kientzheim : refacturation aux Communes de Katzenthal et Kientzheim des dépenses non prises en charge par le Conseil Général
n°133/2014-AG	Administration Générale	Désignation de représentants	Annulation de la décision n°054/2014-AG du 16/04/2014 portant désignation de 2 représentants aux CA des collèges de Kaysersberg et d'Orbey – Point ajouté
n°116/2014-FI	Finances	Fonds de concours	Acceptation des fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour la participation aux charges de fonctionnement de l'équipement de l'Espace Nautique
n°117/2014-FI	Finances	Fonds de concours	Acceptation du fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour les travaux réalisés à la Médiathèque
n°118/2014-FI	Finances	Admissions en non valeur	Admissions en non valeur au budget « Ordures ménagères »
n°119/2014-FI	Finances		Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015
n°120/2014-PR	Personnel	Créations de postes	Médiathèque : Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} Classe à temps non complet (28/35 ^{ème} du temps plein)
n°121/2014-PR	Personnel	Régime indemnitaire	Autorisation de versement d'une prime de 13 ^{ème} mois à un agent recruté dans le cadre des emplois d'avenir
n°122/2014-PR	Personnel	Action sociale	Autorisation de reconduction de l'attribution des bons d'achat au personnel de la CCVK
n°123/2014-CN	Centre nautique	Règlement intérieur	Approbation du règlement intérieur
n°124/2014-CN	Centre nautique		Réduction exceptionnelle du loyer du

			kiosque du parc de la piscine
n°125/2014-CN	Centre nautique	Tarifs	Evolution des tarifs de mise à disposition de l'Espace nautique au club « Kaysersberg natation »
n°126/2014-FI	Finances	Subventions	Sollicitation du Conseil général du Haut-Rhin pour le versement d'une aide financière au titre des projets d'intérêt local, dans le cadre du déploiement de conteneurs enterrés de collecte sélective de matériaux secs
n°127/2014-OM	Ordures ménagères	Tarifs	Facturation des usagers des Trois-Epis sur le secteur d'Ammerschwahr, dans le cadre de la prestation de collecte des ordures ménagères et services associés
n°128/2014-OM	Ordures ménagères		Candidature à l'Appel à projet « Territoire zéro-gaspillage, zéro-déchet » de l'ADEME
n°129/2014-AG	Administration Générale	Energie	Approbation de la candidature pour la mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique dans le cadre du Service Public de l'Efficacité Energétique en Alsace, proposé par la Région Alsace et l'ADEME
n°130/2014-AG	Administration Générale	Energie	Approbation de la charte d'entreprise dans le cadre du programme de rénovation énergétique des logements de la Vallée
n°131/2014-AG	Administration Générale	Energie	Annulation et remplacement de la décision n°010/2014-AG du 20/02/14 portant sur le règlement d'attribution des primes versée par la CCVK dans le cadre du programme de rénovation énergétique des logements de la Vallée

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
de la séance du **13 novembre 2014**

Ordre du jour :

N°132/2014-AG : Approbation de la modification de l'ordre du jour

1. N°109/2014-AG : **Approbation du compte-rendu** du Conseil Communautaire du 25 septembre 2014

2. Administration Générale

2.1 **N° 110/2014-AG** : Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel sur le territoire des Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg et du Pays de Ribeauvillé

2.2 **N° 111/2014-AG** : Approbation du programme d'actions présenté par la CCVK au titre de l'appel à projet de développement local 2015 du Département du Haut-Rhin

2.3 **N° 112/2014-AG** : Prise de la compétence « plan local d'urbanisme » : approbation du principe du remboursement des dépenses engagées par les communes ayant déjà approuvé ou engagé une procédure de Plan Local d'Urbanisme dite « Grenelle »

2.4 **N° 113/2014-AG** : Vente d'un terrain situé sur la commune d'Orbey à M. BARROS DE OLIVEIRA – **Point ajourné**

2.5 **N° 114/2014-AG** : Transports - Navette des Neiges de la Station du Lac Blanc : poursuite du service à compter de la saison 2014/2015 - Fixation des tarifs, approbation du plan de financement et approbation du règlement de service

2.6 **N° 115/2014-AG** : Transports scolaires RPI Katzenthal – Sigolsheim et périscolaire Kientzheim : refacturation aux Communes de Katzenthal et Kientzheim des dépenses non prises en charge par le Conseil Général

2.7 **N° 133/2014-AG** : Annulation de la décision n°054/2014-AG du 16/04/2014 portant désignation de 2 représentants aux CA des collèges de Kaysersberg et d'Orbey et désignation de 2 nouveaux représentants – **Point ajouté**

3. Finances

3.1 **N° 116/2014-FI** : Acceptation des fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour la participation aux charges de fonctionnement de l'équipement de l'Espace Nautique

3.2 **N° 117/2014-FI** : Acceptation des fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour les travaux réalisés à la Médiathèque

3.3 **N° 118/2014-FI** : Admissions en non valeur au budget « Ordures ménagères »

3.4 **N° 119/2014-FI** : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015

4. Personnel

4.1 **N° 120/2014-PR** : Médiathèque : Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} Classe à temps non complet (28/35^{ème} du temps plein)

4.2 **N° 121/2014-PR** : Autorisation de versement d'une prime de 13^{ème} mois à un agent recruté dans le cadre des emplois d'avenir

4.3 **N° 122/2014-PR** : Autorisation de reconduction de l'attribution des bons d'achat au personnel de la CCVK

5. Centre nautique

5.1 **N° 123/2014-CN** : Approbation du règlement intérieur

5.2 **N° 124/2014-CN** : Réduction exceptionnelle du loyer du kiosque du parc de la piscine

5.3 **N° 125/2014-CN** : Evolution des tarifs de mise à disposition de l'Espace nautique au club « Kaysersberg natation »

6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

6.1 Commission « Culture », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 30/09/2014

6.2 Commission « Assainissement », rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 14/10/2014

6.3 Commission « Déplacements », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 22/10/2014

6.4 Commission « Economie », rapporteur M. Bernard RUFFIO, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 23/10/2014

6.5 Commission « Environnement & Agriculture », rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 28/10/2014

6.6 Commission « Déchets », rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 29/10/2014

6.6.1 **N°126/2014-FI** : Sollicitation du Conseil général du Haut-Rhin pour le versement d'une aide financière au titre des projets d'intérêt local, dans le cadre du déploiement de conteneurs enterrés de collecte sélective de matériaux secs

6.6.2 **N°127/2014-OM** : Facturation des usagers des Trois-Epis sur le secteur d'Ammerschwih, dans le cadre de la prestation de collecte des ordures ménagères et services associés

6.6.3 **N°128/2014-OM** : Candidature à l'Appel à projet « Territoire zéro-gaspillage, zéro-déchet » de l'ADEME

6.7 Commission « Rénovation énergétique des logements », rapporteur M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 29/10/2014

- 6.7.1 **N° 129/2014-AG** : Approbation de la candidature pour la mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique dans le cadre du Service Public de l'Efficacité Energétique en Alsace, proposé par la Région Alsace et l'ADEME
- 6.7.2 **N° 130/2014-AG** : Approbation de la charte d'entreprise dans le cadre du programme de rénovation énergétique des logements de la Vallée
- 6.7.3 **N° 131/2014-AG** : Annulation et remplacement de la décision n°010/2014-AG du 20/02/14 portant sur le règlement d'attribution des primes versée par la CCVK dans le cadre du programme de rénovation énergétique des logements de la Vallée
- 6.8 Commission « Affaires scolaires », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 04/11/2014
- 7. Délégations au Président** – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation
- 7.1 Marchés et avenants - Liste des marchés conclus en 2014
- 7.2 Encaissement des indemnités de sinistres
- 8. Informations et divers**
- 8.1 Communication des représentants de la CCVK aux syndicats et autres organismes
- 8.1.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc (SMALB) : Compte-rendu du Comité Syndical du 06/11/2014
- 8.1.2 Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : Bureau Syndical et Comité Syndical du 07/11/2014
- 8.1.3 Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE) : Informations sur le prochain Comité Directeur du 18/11/2014 (Modifications de statuts)
- 8.2 Etude d'organisation de la structure touristique du GPC
- 8.3 Réunion d'information sur les coopératives d'activités et d'emploi du 10/12/2014
- 8.4 Calendrier des prochaines réunions

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES	PROCURATION
AMMERSCHWIHR	M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président		—
	Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES		—
FRELAND	M. Jean-Louis BARLIER	<i>Absent non représenté</i>	—
	Mme Martine THOMANN, Vice-présidente		—
KATZENTHAL	Mme Nicole TISSERAND		—
	M. Jean-Jacques GRANDJEAN		—
KAYSERSBERG	M. Henri STOLL, Vice-président		—
	Mme Françoise GRASS		—
	M. Alain THURLINGS		—
	M. Benoît KUSTER, Vice-président		—
KIENTZHEIM	M. Joseph FRITSCH,		—
	Mme Martine SCHWARTZ		—
LABAROCHE	M. Bernard RUFFIO, Vice-président		—
	Mme Catherine OLRV		—
LAPOUTROIE	M. Jean-Marie MULLER, Président		—
	Mme Aurore PETITDEMANGE		—
LE BONHOMME	M. Jean-François BOTTINELLI	<i>Absent non représenté</i>	—
	M. Jean-Luc ANCEL		—

ORBEY	M. Guy JACQUEY, Vice-président		—
	Mme Rose-Blanche DUPONT		—
	Mme Chantal OLRV		—
	M. Rémi MAIRE	<i>Procuration donnée à M. Guy JACQUEY</i>	
SIGOLSHEIM	M. Thierry SPEITEL,	<i>Absent non représenté</i>	—
	Mme Agnès CASTELLI		—

